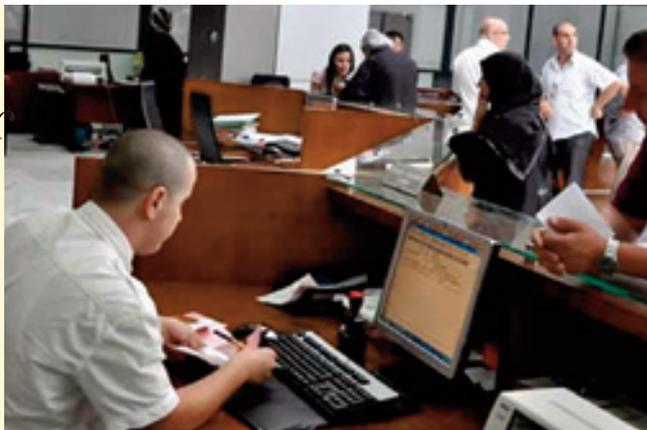


Patience !
*Ne cesse de clamer le chef
du gouvernement*
Pas évident avec tant de chantiers
en stand-by, voire à l'arrêt

Page 4



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9953

Jeudi 22 Juin 2023



*Le Premier secrétaire et le Bureau politique
de l'USFP déplorent le décès du fondateur
et dirigeant Mohamed Lahbabi*

Le mouvement démocratique perd l'un des piliers du processus de l'édification de la Nation

Avec profonde affliction et consternation, nous annonçons le décès du fondateur et dirigeant itihadi Ssi Mohamed Lahbabi qui a rendu l'âme mardi 20 juin 2023.

L'USFP (ex-UNFP) perd ainsi l'un de ses fondateurs et l'un de ses militants fidèles et inébranlables. De même le mouvement démocratique perd l'une des figures de proue du processus de l'édification de la Nation.

En effet, le défunt avait été directeur de Cabinet du regretté Abderrahim Bouabid, ministre alors de l'Economie et des Finances au gouvernement présidé par Abdellah Ibrahim dans les années 60 du siècle passé.

Il a pris part aux côtés de plusieurs nationalistes progressistes aux efforts consentis pour l'indépendance de la décision politique et économique durant la période post-protectorat.

Mohamed Lahbabi a obtenu son baccalauréat en 1947, avant de poursuivre ses études supérieures à l'Institut des études politiques à Paris, où il avait rencontré feu Abderrahim Bouabid.

Diplômé en sciences politiques et en économie et titulaire d'un doctorat en droit, Mohamed Lahbabi a regagné le Maroc en 1955. Il a publié un livre intitulé : «Le gouverne-

ment marocain à l'aube du 20ème siècle», dont il a présenté une copie à Feu S.M Mohammed V.

Le défunt fait partie des professeurs pionniers qui ont participé à la formation de plusieurs générations au sein de l'université marocaine.

L'histoire nationale retient que le regretté a su allier la formation scientifique à la production académique, en plus de son engagement dans tous les aspects de la vie nationale, publiant plusieurs ouvrages de référence, dont « Les années 80 de notre jeunesse », préfacé par feu Abderrahim Bouabid.

Il a payé de sa liberté le prix de ses positions aux côtés des autres dirigeants du parti en 1981 après son arrestation suite à la célèbre position de l'USFP quant à la question du référendum.

Au nom du Premier secrétaire du parti, des membres du Bureau politique, des militants et militants itihadis, nous présentons nos condoléances les plus attristées à la petite et à la grande familles du défunt, ainsi qu'à l'ensemble des démocrates, implorant Dieu le Tout-Puissant d'avoir le défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Accord agricole Maroc-UE

Un syndicat agricole pro-polisario débouté par la justice française

Actualité



Le Tribunal de Tarascon vient de rendre un arrêt condamnant la Confédération Paysanne, une organisation syndicale française utilisée dans le harcèlement judiciaire de l'Accord agricole

Maroc-UE, ce qui constitue un nouveau revers judiciaire pour le "polisario" et ses relais en France.

Ce nouveau désaveu judiciaire français intervient quelques semaines après celui

que la Cour d'appel de Londres avait infligé aux soutiens du polisario au Royaume-Uni.

L'action de la Confédération Paysanne prétendait interdire à IDYL, l'entreprise française spécialisée dans la commercialisation

de fruits et légumes en provenance du Maroc, y compris des provinces du Sud, de distribuer ses produits et la condamner devant la justice (astreintes et dommages pour de soi-disant préjudices subis).

Réactions

Fédération interprofessionnelle marocaine des producteurs et exportateurs des fruits et légumes

La décision du Tribunal français de Tarascon, rejetant les tentatives de harcèlement judiciaire de l'Accord agricole Maroc-UE par la Confédération Paysanne, devrait encourager les investissements dans les provinces du Sud, a indiqué le président de la Fédération interprofessionnelle marocaine des producteurs et exportateurs des fruits et légumes (FIFEL), Lahoucine Aderdour.

"Ce jugement infligé à l'organisation syndicale française proche des ennemis du Maroc devrait encourager les investisseurs internationaux à investir davantage dans nos provinces du Sud, et ainsi soutenir la dynamique de développement déjà en cours", a affirmé M. Aderdour dans une déclaration à la MAP en réaction à ce jugement.

Par ailleurs, M. Aderdour s'est dit réjoui de "cette décision judiciaire qui conforte l'intégrité territoriale de notre cher Royaume", avant de féliciter "la société IDYL ainsi que tous les agriculteurs et exportateurs marocains de Tanger à Lagouira à qui le Tribunal de Tarascon a rendu justice à travers cette condamnation".

La décision du Tribunal français de Tarascon, qui intervient après celle de la Cour d'appel

de Londres, renforcera sans doute les liens de coopération entre le Maroc et ses différents partenaires, notamment l'Union européenne, et contribuera à "dissiper les provocations et les hostilités de l'entité fantôme envers l'Accord agricole Maroc-UE sur les fruits et légumes", a-t-il dit.

Chambre d'agriculture de Laâyoune-Sakia Al Hamra

L'arrêt rendu par le Tribunal de Tarascon en France condamnant la Confédération Paysanne, une organisation syndicale française utilisée dans le harcèlement judiciaire de l'accord agricole entre le Maroc et l'Union européenne (UE), vient renforcer l'essor économique que connaissent les provinces du Sud, a souligné, mardi à Laâyoune, le président de la Chambre d'agriculture de Laâyoune-Sakia Al Hamra, Ahmed Hmaïmid.

Cet arrêt, qui constitue un nouveau revers judiciaire pour le "polisario" et ses relais en France, vient renforcer la dynamique de développement tous azimuts dans les provinces du Sud du Maroc, grâce à la Sage Vision de SM le Roi Mohammed VI, qui en a fait un véritable pôle économique, a souligné M. Hmaïmid dans une déclaration à la MAP en réaction à ce jugement.

Cet arrêt confirme la justesse de la politique

éclairée du Souverain en matière de développement régional, notant que cet arrêt qui profite à la population locale, ouvre de grandes perspectives pour l'économie notamment en termes d'exportation de produits agricoles.

Les provinces du Sud vivent dans un climat de sécurité, de quiétude et de prospérité, s'est-il félicité, faisant observer que cet arrêt constitue un énième désaveu des tentatives du "polisario" visant à annuler les accords de pêche et agricole conclus entre le Maroc et l'UE.

Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural

L'arrêt du Tribunal de Tarascon condamnant la Confédération Paysanne, renforce la position du Royaume et la confiance de ses partenaires, a indiqué le président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement Rural (COMADER), Rachid Benali. "Ce jugement va reconforter nos clients et nos partenaires qui font confiance à notre pays et à ses produits et renforcer également la position du Maroc dans la défense de ses intérêts face aux ennemis de la Nation", a affirmé M. Benali dans une déclaration à la MAP en réaction à ce jugement.

"Encore un coup dur pour nos ennemis!", s'est-il exclamé, rappelant que ce "revers" judiciaire français fait suite à la confirmation par la Cour d'appel de Londres, il y a moins d'un mois, du rejet irrévocable d'une requête du "polisario". Après le revers infligé par le Royaume-Uni, aujourd'hui c'est la France et l'Union européenne (UE) qui mettent en avant l'importance des Accords agricoles Maroc-UE, a-t-il ajouté.

Et de préciser que le Maroc ne fait aucune distinction entre ses provinces du Nord ou du Sud. "Il y a seulement des agriculteurs marocains qui cultivent leurs terres sur l'ensemble du territoire marocain qui s'étend de Tanger à Lagouira (...)" et ce Tribunal français le confirme".

"Nous, les agriculteurs, sommes tous unis derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et nous continuerons notre combat face aux ennemis. La vérité finit par triompher", a-t-il conclu.

Mardi, le Tribunal de Tarascon a rendu un arrêt condamnant la Confédération Paysanne qui visait à interdire à l'entreprise française spécialisée dans la commercialisation de fruits et légumes en provenance du Maroc, y compris des Provinces du Sud, IDYL, de distribuer ses produits.

Instrumentalisée par le "polisario" et ses relais en France, cette organisation syndicale française agissait pour le harcèlement judiciaire de l'Accord agricole Maroc-UE.

Séance parlementaire de discussions du rapport de la Cour des comptes au titre de l'exercice 2021

Les parlementaires ittihadis : Les conclusions de l'Institution sont authentiquement cohérentes avec la position de l'USFP

L'allocution prononcée par le député Hamid Eddarrak au nom du Groupe socialiste-opposition ittihadie lors de la séance regroupant les deux Chambres du Parlement, dédiée à la discussion du rapport de la Cour des comptes au titre de l'exercice de l'année 2021, souligne de prime abord que c'est là l'occasion de renouveler la reconnaissance des rôles cruciaux dont s'acquitte cette institution en matière de suivi et d'évaluation de l'impact des politiques et programmes publics sur le vécu des Marocains, à travers l'observation des dysfonctionnements entachant la gestion des finances publiques que l'on relève dans le processus d'exécution et de mise en œuvre de ces politiques, ajoutant que cette mission occupe une place centrale dans l'action de moralisation de la vie publique et de lutte contre toutes les formes de prévarication et de corruption, en tant qu'option stratégique adoptée d'ores et déjà par notre pays dans laquelle ont été mis en place de nombreux outils et instruments à même d'en garantir l'efficacité, dont notamment en tête la Cour des Comptes.

« Notre position au sein du Groupe socialiste-opposition ittihadie est une position de principe à l'égard des intrants et des résultats des rapports des institutions de la gouvernance, en particulier cette institution qui s'attelle à consolider les conditions d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publiques », a mis en avant la communication des parlementaires ittihadis, en affirmant que cela incite les membres du Groupe socialiste à réitérer leur adhésion à toutes les recommandations émises à la lumière des conclusions du rapport en question.

L'intervenant ittihadie, Hamid Eddarrak, a soulevé que le Groupe socialiste-opposition ittihadie met en exergue tout de même son rejet de quelques tentatives de traitement partiel visant une exploitation erronée des conclusions établies dans l'objectif de dévaloriser l'action et l'acteur politiques, d'autant que ces résultats concernent l'ensemble des établissements et des administrations de l'Etat et ont trait à l'entreprise de gestion des finances publiques.

En outre la communication des parlementaires ittihadis a mis l'accent sur la nécessité d'activer le principe du lien entre la responsabilité et la reddition des comptes (...).

« Par cette position claire, nous appelons à lutter contre toutes les formes de prévarication et à ne point exploiter cette ambition collective dans la tendance menée par d'aucuns ciblant la dévalorisation de la pratique politique tout en se concentrant sur quelques aspects négatifs que l'on s'emploie à lui imputer car l'on ne peut concilier l'entreprise de consolider le modèle démocratique marocain avec le lynchage de la politique et des politiciens d'autant qu'il ne peut y avoir aucun modèle démocratique en l'absence de toute pra-



tique politique », y est-il proclamé.

Là-dessus, le député usfpéiste a rapporté que le Groupe socialiste a constaté qu'immédiatement après avoir exprimé son inquiétude de l'exploitation mystificatrice des issues conclues par ledit rapport, d'aucuns se sont acharnés à déformer ses positions en le présentant comme un front de refus. « C'est pour cette raison que nous avons veillé à attendre cette occasion pour mettre en évidence notre position d'une manière responsable lors d'une séance responsable », a-t-il martelé, en précisant que c'est ainsi que l'opposition ittihadie confirme que les conclusions du rapport sont authentiquement conformes à ses constats (...).

A ce propos, les parlementaires de l'USFP ont noté la réactivité limitée, sélective et purement technique à l'égard des recommandations de la Cour des Comptes (...).

Hamid Eddakak a souligné qu'à cet effet le ministère de l'Economie et des Finances est désormais tenu d'adopter des outils contractuels avec les divers autres secteurs gouvernementaux et entre ces derniers et leurs services déconcentrés afin de déterminer les politiques sectorielles et les moyens et délais de leur mise en œuvre. D'autre part, ce département se doit nécessairement de procéder à une réforme des finances publiques (...).

Par ailleurs, l'intervention du Groupe socialiste-opposition ittihadie rappelle que ses membres louent l'augmentation du volume des investissements consentie cette année mais note que réserver d'importantes enveloppes budgétaires à l'investissement demeure un procédé insuffisant si ne sont pas réalisés les pro-

jets programmés dans les délais escomptés. En effet, la décision prise de hausser le volume des investissements nécessite d'être accompagnée d'un gros effort en lien avec leur impact économique et social d'autant plus que les résultats demeurent bien en deçà des ambitions. « C'est ce qui justifie nos interrogations directes sur les raisons de la faiblesse des proportions des bénéfices économiques et sociaux que récolte notre pays », note Hamid Eddarrak, en faisant observer que le rapport de la Cour des Comptes a livré des réponses objectives à la plupart de ces questionnements.

Cela, développe-t-il, suppose que le gouvernement se trouve astreint à évaluer une grande partie de l'effort national consenti dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne l'efficacité des programmes et leur impact, pour lesquels ont été allouées des enveloppes budgétaires assez consistantes, de même qu'il est tenu de se pencher sur la mise en œuvre des recommandations de l'Institution en la matière en commençant par l'assainissement des rubriques du budget de l'investissement et en concluant par la révision de la programmation des dépenses d'investissement de manière à refléter les orientations générales des finances de l'Etat.

D'autre part, la communication du Groupe socialiste-opposition ittihadie évoque les orientations de Sa Majesté le Roi concernant l'opérationnalisation du chantier de la protection sociale, étant établi qu'il s'agit d'un chantier social crucial, appuyé sur de nombreux fondements dont essentiellement une réforme globale du système sanitaire à même de prendre en considération les exigences et les aspi-

ration des citoyens quant à bénéficier de prestations sanitaires publiques excellentes. Il y est souligné, par ailleurs, que ladite réforme ne peut atteindre ses objectifs qu'en procédant à la réhabilitation de la situation des ressources humaines sanitaires, considérant qu'elle constitue un pilier essentiel du système sanitaire. Cela a été confirmé par le rapport de la Cour des Comptes, est-il indiqué, précisant que ce dernier a constaté nombre de dysfonctionnements entravant la promotion des ressources humaines sanitaires et rappelant également que cela constitue un réel obstacle pénalisant l'enjeu d'asseoir une couverture sanitaire profitant à l'ensemble des Marocains. « C'est dans ce contexte que nous saisissons cette occasion pour rappeler que la seule solution pour rehausser l'attractivité de ce secteur, souvent évoquée par ailleurs par les responsables réside dans l'adoption d'une politique d'incitations financières ou autres pour motiver l'affluence des professionnels de la santé dont les médecins et la redistribution des fonctionnaires du secteur dans les déserts médicaux (...).

A ce propos, il est relevé que le projet de motivation des ressources humaines sanitaires conçu par le gouvernement et contenu dans la loi de la fonction sanitaire manque de toute forme d'approche participative, le fait étant que bien que cela concerne les professionnels de la santé, ces derniers n'y ont jamais été associés...

S'agissant, par ailleurs, de la question du regroupement agricole, l'intervention des parlementaires ittihadis rappelle que le Groupe socialiste-opposition ittihadie avait émis lors de l'interpellation mensuelle du chef du gouvernement le constat de l'échec du plan Maroc Vert, considérant que le regroupement agricole, fondement de l'agriculture solidaire, est l'un des leviers essentiels d'un tel plan. C'est ce que confirment les données contenues dans le rapport de l'Institution, indique-t-on, concluant que l'échec du programme du regroupement agricole dénote de l'échec de l'enjeu du développement d'une ou de plusieurs chaînes de production. Cela, relève la communication ittihadie, nécessite le déploiement d'efforts supplémentaires quant à relancer les programmes suspendus ou à suivre et évaluer les projets de regroupement à venir.

Et de conclure que tels sont des exemples des résultats et recommandations du dernier rapport établi par la Cour des Comptes que nous devons de prendre en compte avec sérieux, non seulement afin de tirer les enseignements à même de promouvoir la gestion des affaires publiques et renforcer la transparence et l'intégrité mais aussi pour veiller à activer le principe constitutionnel relatif au lien entre la responsabilité et la reddition des comptes dans l'objectif de préserver les finances publiques et protéger l'intérêt général.

Rachid Meftah

Patience !

Ne cesse de clamer le chef du gouvernement

Pas évident avec tant de chantiers en stand-by, voire à l'arrêt



«**L**es Marocains sont appelés à patienter davantage avant de savourer les fruits du chantier de la déconcentration administrative et celui de la régionalisation avancée. Il faut du temps pour préparer les lois afin d'opérationnaliser les accords obtenus et déléguer les attributions aux régions». C'est ce qui ressort de l'intervention du chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, lors de la séance plénière mensuelle consacrée à la politique générale tenue mardi dernier à la Chambre des conseillers sur le thème "La charte de la déconcentration administrative et les défis de la justice spatiale et sociale".

Echec

Pour combien de temps les Marocains doivent-ils attendre ? Le chef de l'exécutif admet que cette question n'est pas facile. Toutefois, il estime que «dans six mois, son gouvernement parviendra à mettre en œuvre ce qui a été convenu», tout en précisant que «toutes les commodités seront fournies afin de faire passer les pouvoirs centralisés aux régions».

Faut-il croire le chef du gouvernement sur parole? En effet, les annonces et les promesses

concernant l'opérationnalisation du chantier de la déconcentration administrative et celui de la régionalisation avancée se suivent et se ressemblent depuis bien longtemps, mais sans grands résultats tangibles ou concrets. A rappeler, à ce propos, les tentatives de l'exécutif depuis 1993 qui ont connu un échec total.

Manque

Un rapport du CESE datant de 2016 intitulé : «Exigences de la régionalisation avancée et défis de l'intégration des politiques sectorielles», a indiqué que ce chantier a été marqué par «un manque de vision globale et de volonté politique ferme d'engager une vraie déconcentration qui «bat en brèche» l'approche verticale et centralisatrice de l'administration», et ce «malgré l'insistance et les appels répétés de SM le Roi qui a clairement exprimé son désappointement vis-à-vis de l'attitude laxiste du pouvoir exécutif». Le Souverain a, en effet, déclaré dans son discours d'ouverture de la session parlementaire du 11 octobre 2013 et après avoir évoqué l'avancement du dossier de la régionalisation : «Il appartient au gouvernement d'activer l'adoption de la charte de déconcentration administrative d'autant plus

que cette initiative relève de sa compétence, et qu'elle ne tient qu'à sa volonté propre. Cette charte Nous l'avons appelée de nos vœux à maintes reprises».

Toujours selon le rapport du CESE, l'analyse du processus de la déconcentration révèle «un paradoxe en ce sens qu'au lieu de précéder la régionalisation et de la préparer, elle en devient un corollaire comme s'il s'agissait d'une mesure d'accompagnement et non d'un réel besoin de modernisation et de bonne gouvernance administrative».

Ledit document ajoute que «la déconcentration est censée en effet émaner d'une réflexion interne de l'administration mue par le souci de rendre le meilleur service public au plus près du citoyen et traduire la nécessité pour l'administration d'évoluer et de s'adapter aux diverses réformes économiques et institutionnelles engagées par le pays ainsi qu'aux exigences du mouvement de décentralisation et des besoins pressants et légitimes des populations».

Défis

L'actuelle équipe gouvernementale réussira-t-elle là où beaucoup ont échoué ? Difficile d'y répondre avec certitude puisque

plusieurs défis persistent. En effet, le chef du gouvernement n'a pas jugé utile d'informer l'opinion publique sur les résultats de validation de tous les schémas directeurs des départements concernés puisque jusqu'à 2019, seuls trois ministères ont pu faire valider leurs plans par la commission interministérielle présidée par le chef du gouvernement, à savoir l'Intérieur, les Finances ainsi que l'Équipement, l'Eau et le Transport.

Le défi des postes régionaux de responsabilité s'impose également dans ce débat puisqu'il y a encore le problème du redéploiement des hauts cadres et responsables capables d'accompagner le processus de déconcentration administrative.

A rappeler que le ministre de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique a annoncé la présentation d'un projet de loi pour modifier la loi organique portant sur la nomination dans les postes de responsabilité pour «introduire la notion de postes de responsabilité régionaux». En effet, la notion de haute fonction n'existe pas actuellement au niveau infra-national.

Les directeurs régionaux des administrations sont en effet assimilés à des chefs de division. Idem pour la question de la mo-

bilité des fonctionnaires qui peine à démarrer en raison des réticences de certaines parties.

A souligner, cependant, que le redéploiement des fonctionnaires et des agents de l'administration centrale au niveau régional ne pourra pas se faire du jour au lendemain.

Fronts

En effet, la mise en œuvre réussie de la régionalisation impose, selon le CESE, de relever des défis importants sur plusieurs fronts complémentaires et indissociables. Il s'agit notamment et principalement de réussir le processus d'implémentation de la régionalisation dans sa phase initiale d'amorçage et de mise en place des structures d'administration et de gestion; d'engager une déconcentration administrative réelle et aboutie; de créer les conditions d'une bonne intégration des politiques publiques; de créer les conditions d'une bonne pratique de la démocratie participative favorisant le développement économique du territoire; de promouvoir le développement social et la résorption des inégalités; de renforcer les ressources financières de la région et de protéger et valoriser les ressources naturelles.

Hassan Bentaleb

Nasser Bourita : *L'action multilatérale est la seule option pour combattre le terrorisme*

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a souligné que l'action multilatérale est la seule option pour combattre le terrorisme.

M. Bourita s'exprimait dans une déclaration pré-enregistrée adressée à une réunion de haut niveau sur l'impact positif du Bureau du Programme des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique basé à Rabat, co-présidée par le Maroc et le Bureau des Nations unies de la lutte contre le terrorisme (ONUCT) dans le cadre de la Troisième semaine de lutte contre le terroriste, dont les travaux ont débuté lundi à New York.

La réunion a connu la participation notamment du Secrétaire général adjoint de l'ONUCT, Vladimir Ivanovich Voronkov, de la ministre portugaise de la Justice, Catarina Sarmento Castro, de l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, ainsi que de plusieurs hauts responsables de l'organisation multilatérale.

Dans sa déclaration, M. Bourita a indiqué que le terrorisme en Afrique représente aujourd'hui l'une des menaces les plus difficiles qu'il faut affronter avec célérité, à travers des actions coordonnées dans l'esprit et les principes du multilatéralisme, rappelant qu'en 2022, 60% de tous les décès dus au terrorisme dans le monde sont survenus en Afrique subsaharienne, contre 48% en 2021.

"L'action multilatérale contre le terrorisme n'est plus facultative, mais la seule option", a lancé le ministre, relevant que les pays qui ont tenté de combattre individuellement la menace terroriste ont échoué de même que ceux qui ont essayé d'importer des approches standards et uniques pour lutter contre ce fléau.

M. Bourita a, dans ce cadre, affirmé que le Maroc, guidé par l'engagement stratégique de soutenir les États africains en tant que principe primordial de sa politique étrangère sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a pris des mesures concrètes en 2021 lorsqu'il a abrité à Rabat le siège du premier Bureau du Programme de l'ONUCT en Afrique.

Depuis l'inauguration de cette structure, le Maroc n'a ménagé aucun effort pour soutenir politiquement, financièrement et avec une assistance en nature la mission et les activités de ce Bureau, a relevé le ministre, notant que ce mécanisme se présente désormais comme un centre de connaissances fiable et un hub régional de confiance pour le renforcement des capacités



en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique.

M. Bourita a, de même, mis en avant le soutien des partenaires internationaux, le dévouement du Bureau du Programme à Rabat et le soutien constant de l'ONUCT à New York, faisant remarquer que ce partenariat concret a favorisé une participation croissante de pays africains aux activités de ce Programme.

Il s'est félicité de l'intérêt grandissant que portent les partenaires pour soutenir les activités de renforcement des capacités en s'appuyant sur l'expertise marocaine et en s'inspirant de l'expérience du Royaume en matière de lutte anti-terroriste.

Autre signe du partenariat renforcé entre le Maroc et l'ONUCT, M. Bourita a cité la Plateforme de Marrakech pour les chefs des agences africaines de sécurité et de lutte contre le terrorisme lancée en 2022, précisant que cette plateforme, qui a tenu sa deuxième réunion au début de juin courant à Tanger, a apporté une "véritable valeur ajoutée" à l'architecture régionale et multilatérale de lutte contre le terrorisme.

Elle offre un forum de dialogue entre agences dédiées, pour mieux identifier, analyser et dissuader les menaces terroristes en Afrique, tout en consolidant la dynamique en faveur d'une réponse anti-terroriste mieux coordonnée,

at-il fait valoir.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a émis le souhait de voir le Bureau du Programme de l'ONUCT à Rabat développer davantage des activités de collaboration axées sur trois paramètres clés: la conception de programmes adaptés aux priorités africaines; le renforcement des capacités sur la base de l'expertise africaine et le développement d'un réseau de praticiens et d'experts pour qu'ils supervisent la mise en œuvre des programmes dans leurs pays africains respectifs.

Il a, en outre, indiqué que le succès du Bureau du Programme de l'ONUCT à Rabat dépend en grande partie d'une collaboration mutuellement bénéfique avec et entre les États africains bénéficiaires, estimant que le partenariat entre le Bureau et ces pays peut renforcer davantage la coopération régionale.

M. Bourita a salué, dans ce sens, les récentes interactions entre le Bureau et l'Initiative des États africains atlantiques, disant s'attendre à des résultats concrets de cette coopération.

Le ministre a encouragé l'ONUCT à s'engager davantage avec les initiatives régionales africaines émergentes comme l'Initiative d'Accra", tout en l'appelant à faciliter l'accès aux méthodologies innovantes de lutte antiterroriste,

étant donné que les groupes terroristes exploitent de plus en plus les nouvelles technologies comme les drones, les actifs virtuels et les plateformes sociales cryptées, qui nécessitent des contre-mesures rapides.

Pour le responsable marocain, le partenariat entre le Bureau du Programme de l'ONUCT et les pays africains devrait également reconnaître l'importance de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme, estimant que cela peut être réalisé en promouvant des programmes axés sur la lutte contre l'extrémisme violent en s'inspirant des valeurs africaines de coexistence et de tolérance.

Il a, dans ce cadre, cité un passage d'un message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans lequel le Souverain souligne: "Nous sommes convaincus de l'importance de la coexistence et du dialogue et fermement attachés aux valeurs de modération et de tolérance qui nous incitent à rejeter toute forme d'intolérance, de haine et d'extrémisme. Nous sommes également persuadés de la nécessaire mise en œuvre de politiques permettant d'atteindre ces objectifs".

M. Bourita a conclu en affirmant que le Maroc demeure résolument attaché à la coopération avec l'ONUCT et au succès de son Bureau à Rabat, en tant que contribution à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique et dans le monde.

Le nouveau Bureau œuvre à élaborer et à mettre en œuvre des programmes accrédités visant principalement le renforcement de capacités et le développement de compétences dans le domaine de la lutte antiterroriste, notamment en matière de sécurité, d'enquêtes et de poursuites, de gestion des prisons et des frontières, de désengagement, de réhabilitation et de réinsertion.

Il s'appuie sur la mutualisation de l'expertise du Maroc et de l'ONUCT afin de dispenser des formations de qualité au profit des États africains, selon une approche collaborative et solidaire reflétant un esprit de responsabilité collective.

Cette réunion de haut niveau, modérée par le directeur des questions globales au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Ismail Chekkouri, a connu la participation également du président de l'Université Al Akhawayn, Amine Benseddout dont l'établissement collabore avec l'ONUCT notamment pour développer les programmes universitaires accrédités et les activités de recherche conjointes en matière de lutte contre le terrorisme.

José Manuel Albares : *Le Maroc, première priorité de la politique extérieure espagnole*

Le Maroc demeure la "première priorité" de la politique extérieure espagnole, a affirmé, mardi à Cordoue, le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, José Manuel Albares.

"Tous les présidents du gouvernement espagnol ont indiqué que la première priorité de la politique extérieure est le Maroc", a dit M. Albares dans des déclarations à la presse, à l'occasion de la tenue d'une nouvelle session du "Processus d'Aqaba", un forum international de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient.

Dans ce sens, le chef de la diplomatie espagnole a relevé que "les relations entre l'Espagne et le Maroc présentent des aspects très bénéfiques pour les deux pays", et ce suite à l'adoption de la Déclaration conjointe du 7 avril 2022 et aux accords conclus lors de la Réunion de Haut Niveau (RHN), tenue les



1er et 2 février à Rabat.

M. Albares a cité la "baisse de l'immigration irrégulière", grâce à la coopération entre les deux pays, alors que "nous constatons des

dramas comme celui qui s'est produit il y a quelques jours au large des côtes grecques, avec des centaines de morts", ou "l'augmentation de 305% de l'immigration irrégulière via les côtes italiennes".

De plus, a-t-il fait observer, la coopération du Maroc est également "fondamentale" dans la lutte contre le djihadisme.

Dans le domaine économique, M. Albares a mis l'accent sur le développement des échanges commerciaux entre les deux pays, précisant que les exportations des entreprises espagnoles vers le Maroc ont atteint le chiffre record de 12 milliards d'euros par an.

Sur la base de la nouvelle feuille de route, adoptée le 7 avril 2022, à l'occasion de la visite du président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, au Maroc, à l'invitation de SM le Roi Mohammed VI, les deux pays se sont engagés, entre autres, à traiter les sujets

d'intérêt commun dans un "esprit de confiance et dans la concertation", tout en réactivant les groupes de travail créés entre les deux pays pour relancer la coopération bilatérale multisectorielle.

Dans la Déclaration conjointe ayant sanctionné les travaux de leur 12ème Réunion de Haut Niveau de février dernier à Rabat, le Maroc et l'Espagne ont exprimé leur engagement à perpétuer les relations d'excellence qui les ont toujours liés et réaffirmé leur volonté de les enrichir en permanence.

Les deux parties ont signé, à cette occasion, plusieurs accords de coopération portant sur différents domaines, dont la gestion de la migration, le tourisme, les infrastructures, les ressources en eau, l'environnement, l'agriculture, la formation professionnelle, la sécurité sociale, le transport, la sécurité sanitaire et la recherche et développement.

Vague de chaleur de vendredi à mardi dans différentes provinces du Royaume



Une vague de chaleur est prévue du vendredi 23 au mardi 27 juin dans différentes provinces du Royaume avec des températures variant entre 34 et 45°C, a annoncé mardi la Direction générale de la météorologie (DGM).

Ainsi, des températures oscillant entre 40 et 45° concernent, de vendredi à mardi, les provinces de Taounate, Ouezane, Meknès, El Hajeb, Fès, Sefrou, Moulay Yacoub, Taza, Khemisset, Sidi Kacem, Sidi Slimane, Béni Mellal, Fquih Ben Salah, Khénifra, Khouribga, Azilal, Settat, Youssoufia, Rehamna, El Kelaa des Sraghna, Chichaoua, Marrakech, Taroudaant, Tata, Assa-Zag, Smara et Aoussred, a indiqué la DGM dans

un bulletin d'alerte dont le niveau de vigilance est orange.

Le mercure va aussi varier entre 37 et 42°C pour la période allant de samedi à mardi dans les provinces de Larache, Chefchaouen, Kénitra, Salé, Skhirat-Témara, Berrechid, Benslimane, El Jadida, Sidi Bennour, Essaouira, Al Haouz, Safi, Chtouka-Ait Baha, Inezgane-Ait Melloul, Agadir-Ida-Ou-Tanane, Tiznit, Guelmim et Sidi Ifni, a ajouté la même source.

Le temps chaud persistera avec des températures allant de 34 à 37°C prévues de dimanche à mardi à Casablanca, Mediouna, Nouaceur, Mohammedia et Rabat, d'après le bulletin.

Le groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Maroc appelle à préserver l'interaction avec le CDH de toute instrumentalisation politique



Le groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Maroc a souligné que l'interaction des Etats membres avec le Conseil et le Haut-Commissaire des droits de l'Homme doit conserver son caractère bilatéral et être préservée de toute instrumentalisation.

Le groupe de 36 Etats qui soutiennent la souveraineté pleine et entière du Maroc sur ses provinces sahariennes a estimé, à l'occasion de la 53e session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) que cette instrumentalisation "engendre des débats politiques contreproductifs au sein du Conseil".

Dans un communiqué lu par l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent du Burkina Faso, Dieudonné Désiré Sougouri, le groupe s'est félicité de l'ouverture, par de nombreux pays, de consulats généraux dans les villes de Dakhla et Laâyoune, qui constituent un levier de renforcement de la coopération économique et des investissements, au profit des populations locales, du développement régional et continental.

Par ailleurs, le groupe a insisté sur le fait que la question du Sahara est un différend politique traité par le Conseil de sécurité, qui reconnaît la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc comme crédible et sérieuse pour une solution politique définitive au différend régional sur le Sahara.

Ainsi, le groupe a réaffirmé son soutien aux efforts de Staffan De Mistura, envoyé personnel

du Secrétaire général des Nations unies, pour la relance du processus politique exclusivement onusien sur la base du format consacré lors des deux tables rondes de Genève, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2602 du 29 octobre 2021, visant à parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et qui repose sur le compromis à ce différend régional.

La résolution de ce différend régional contribuera à concrétiser les aspirations légitimes des peuples africains et arabes en matière d'intégration et de développement, objectif que le Maroc continue de viser et pour lequel il déploie des efforts sincères et continus, a assuré M. Sougouri.

Le Maroc s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans une interaction constructive, volontaire et profonde avec le système des droits de l'Homme des Nations unies, en particulier le bureau du Haut-commissaire aux droits de l'Homme (HCDH), pour la promotion et le respect des droits de l'Homme sur l'ensemble de son territoire, a-t-il observé.

Dans ce sens, le groupe a rappelé que dans ses résolutions sur le différend du Sahara, le Conseil de sécurité se félicite du rôle joué par les Commissions nationales et régionales des droits de l'Homme à Dakhla et Laâyoune et de l'interaction entre le Maroc et les mécanismes relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.

Mohamed Salem Cherkaoui : L'Agence Bayt Mal Al-Qods poursuit son soutien à Al-Qods en application des Hautes instructions Royales

L'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif poursuit son soutien à la Ville Sainte et à ses Lieux sacrés en application des Hautes instructions Royales, grâce à l'expérience qu'elle a cumulée pendant 25 ans, a affirmé, mardi à Rabat, le directeur chargé de la gestion de l'Agence, Mohamed Salem Cherkaoui.

M. Cherkaoui qui s'exprimait à l'ouverture du colloque international sur "le rôle des médias dans la promotion de l'identité civilisationnelle d'Al-Qods Acharif", a noté que l'Agence a démontré que l'acheminement du soutien aux bénéficiaires est possible et dans des conditions sûres, ajoutant que le travail dans la Ville et avec ses institutions légitimes donne des résultats remarquables, "dont les échos sont relayés par nos frères à Al-Qods et par les médias."

Depuis le début de l'année, l'Agence a recensé plus de 8.000 articles de presse sur ses activités à Al-Qods, relayés par 12 agences de presse arabes et islamiques et diffusés en 5 langues différentes, a-t-il fait savoir.

Au sein de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, relevant du Comité Al-Qods présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, nous sommes convaincus que la libération du lecteur occidental du récit médiatique unilatéral devra être la priorité de l'action arabe commune dans ce domaine, a affirmé M. Cherkaoui, notant que la mise en lumière du centre civilisationnel d'Al-Qods permettra aux occidentaux de comprendre que l'amour des Palestiniens pour la vie est une réalité constante.

Il a également souligné la nécessité de faire attention à la terminologie liée à la cause palestinienne qui est médiatisée et qui ne sert pas le droit arabe et palestinien malgré les efforts louables consentis par les unions professionnelles, les organisations et les instances spécialisées, avec à leur tête l'UNESCO, rappelant qu'il avait, dans ce sens, appelé l'Union des agences de presse au sein de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) à élaborer un document de référence de termes exacts pour le soumettre aux médias des pays arabo-musulmans.

Dans le cadre de ses compétences et prérogatives, l'Agence Bayt Mal Al-Qods, fournit des efforts pour soutenir



nir la résistance des Maqdessis, a noté M. Cherkaoui, faisant savoir que l'Agence offre l'opportunité à plusieurs relayés par nos frères de visiter le Royaume et s'inspirer des expériences des Marocains dans tous les domaines.

Dans ce sens, le Maroc a accueilli, depuis le début de l'année, plus de 80 personnalités, dont des responsables gouvernementaux, des diplomates, des architectes, des médecins et des intellectuels, a-t-il indiqué.

A l'issue de ce colloque organisé en partenariat entre le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif en marge des réunions des ministres arabes de l'Information tenues au Maroc du 19 au 21 juin, il a été procédé à l'inauguration d'une exposition sur les projets lancés par l'Agence au niveau des quartiers de la Ville Sainte.

L'organisation de ce colloque s'inscrit dans le contexte de l'estime des pays arabes du rôle que joue Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en Sa qualité de Président du Comité Al-Qods, dans la défense de la Ville Sainte, la protection de ses lieux sacrés et le soutien à la résistance de ses populations, ainsi qu'au regard des engagements du Royaume du Maroc en faveur de la cause palestinienne et d'Al-Qods Al-Charif.

Cet événement se tient également dans le cadre des recommandations du Conseil des ministres arabes de l'Information qui appellent à intensifier les efforts pour mettre en lumière la question d'Al-Qods Al-Charif, en invitant les médias à lui accorder l'attention nécessaire.

À la réunion annuelle du Comité des 24 de l'ONU

La Guinée Equatoriale, le Liberia et le Gabon réitèrent leur soutien au plan d'autonomie

La Guinée Equatoriale a salué, à New York, l'engagement "inlassable" du Maroc en vue de trouver une solution à la question du Sahara, soulignant que le plan d'autonomie présenté par le Royaume constitue une "base solide et réaliste" pour régler définitivement ce différend régional.

S'exprimant lors de la réunion annuelle du Comité des 24 de l'ONU, le représentant permanent de la Guinée Equatoriale à l'ONU, Anatolio Ndong Mba a relevé que cette initiative "crédible et sérieuse" jouit du soutien de nombreux acteurs internationaux comme solution vers un accord politique durable qui garantit la stabilité et la prospérité dans la région.

Relevant que le Maroc œuvre de manière constructive avec les Nations unies et d'autres acteurs internationaux pour trouver une solution politique fondée sur le compromis, le dialogue et le respect mutuel, le diplomate a qualifié de pragmatique l'approche du Royaume.

Cette démarche axée sur le développement a jeté les bases d'une solution politique, réaliste, pratique et durable au différend régional autour du Sahara marocain, a-t-il indiqué, estimant que la communauté internationale doit soutenir ces efforts et travailler ensemble pour parvenir à une paix juste et durable.

L'intervenant a en outre salué les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, visant la relance du processus politique sous l'égide du Secrétaire général, notamment ses visites dans la région en janvier, juillet et septembre 2022, ainsi que les consultations informelles tenues au mois de mars dernier à New York, avec les parties impliquées dans ce différend.

Le représentant de la Guinée Equatoriale a appelé, dans ce sens, à la reprise du processus des tables rondes, dans le même format et avec les mêmes participants: le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario", conformément à la résolution 2654 du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, il a jugé important de reconnaître les efforts et les mesures concrètes prises par le Maroc pour promouvoir le développement socio-économique de la région du Sahara.

"Grâce à des projets d'infrastructures et d'investissements dans des secteurs clés et des programmes de développement communautaire, il a démontré son engagement à améliorer la qualité de vie des habitants de la région et à encourager leur participation au processus politique", a-t-il fait observer.

Le diplomate a, de même, évoqué l'ouverture de 28 consulats généraux dans les villes de Dakhla et Laâyoune, par des pays arabes, africains, asiatiques et américains, ainsi que par des organisations régionales, le but étant de tirer profit des opportunités économiques et sociales offertes par le Maroc.

Le Liberia a réaffirmé également à New York son "soutien indéfectible" au plan marocain d'autonomie au Sahara,



le qualifiant de "solution de compromis la plus sérieuse et la plus crédible" pour résoudre ce différend régional.

S'exprimant lors de la réunion annuelle du Comité des 24 de l'ONU, la représentante permanente du Liberia à l'ONU, Sarah Safyn Fyneah, a souligné que l'initiative marocaine est conforme au droit international, à la Charte des Nations unies et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Mettant en avant la dynamique de soutien international grandissant en faveur du plan d'autonomie, le diplomate a affirmé que l'intégrité territoriale des pays doit être respectée à tout moment et pleinement défendue.

Elle a également salué les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, visant à faciliter la relance du processus politique sous l'égide exclusive du SG de l'ONU, dont ses tournées dans la région et les consultations bilatérales informelles qu'il a eues à New York en mars dernier.

Dans ce cadre, le diplomate a indiqué que son pays encourage le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario" à rester engagés dans le processus politique en vue d'aboutir à une solution réaliste, pragmatique et durable, basée sur le compromis à la question du Sahara marocain, tel que mandaté par le Conseil de sécurité.

Elle a, à ce propos, appelé à la reprise du processus des tables rondes sous le même format et avec les mêmes participants, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario", et ce conformément à la résolution 2654 du Conseil de sécurité.

La représentante du Liberia a évoqué les élections de 2021 qui ont vu un taux de participation élevé de 66,94% à Laâyoune-Sakia El Hamra, 63,76% à Guelmim-Oued Noun et 58,30% à Dakhla-Oued Eddahab, tel que confirmé par les observateurs nationaux et internationaux, en se félicitant

de la participation des élus du Sahara marocain au séminaire régional du C24 pour le Pacifique pour la cinquième fois consécutive et aux deux tables rondes qui ont eu lieu à Genève en 2018 et 2019.

Elle a, de même, salué la dynamique de développement socio-économique dans les provinces du Sud concrétisée par des projets d'envergure comme le port de Dakhla Atlantique et le Centre régional d'investissement de Laâyoune-Sakia El Hamra.

Elle s'est félicitée de l'inauguration de 28 consulats généraux et organisations régionales à Dakhla et Laâyoune, ce qui constitue un "signe de soutien majeur à l'initiative d'autonomie".

La diplomate a, par ailleurs, indiqué que son pays "apprécie les importantes réalisations du Maroc en matière de droits de l'Homme" reconnues par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier la 2654, qui salue le rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et à Dakhla et la coopération bilatérale avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme.

L'intervenante a salué le respect tout par le Maroc du cessez-le-feu au Sahara marocain, et saisi cette occasion pour appeler sans équivoque toutes les parties à revenir à l'accord global du cessez-le-feu, car la sécurité et la stabilité de toute la région sont en jeu". Elle a, dans ce sens, condamné avec force toute obstruction faite aux mouvements de la MINURSO et ses activités d'approvisionnement de ses sites.

Evoquant la situation des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, la diplomate a fait savoir que son pays "condamne fermement les violations des droits fondamentaux" des populations séquestrées dans ces camps par le "polisario", en particulier les femmes et les enfants, et exprime sa "grande préoccupation" face à leur situation difficile.

Elle a, à ce propos, souligné l'im-

perieuse nécessité de procéder à l'enregistrement et au recensement de ces populations conformément au droit international humanitaire, aux recommandations du SG de l'ONU et à toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2011, y compris la 2654.

Et de conclure que le Liberia dénonce également les abus du "polisario" à l'encontre des populations pacifiques des camps et le détournement des aides humanitaires qui leur sont destinées et qui a été documenté dans le rapport du Programme alimentaire mondial et celui de l'Office anti-fraude de l'Union européenne (OLAF), rendu public en 2015.

Le Gabon a aussi réitéré, devant les membres du Comité 24, son soutien au plan marocain d'autonomie qui offre des perspectives "crédibles et rassurantes" pour mettre fin au différend régional autour du Sahara marocain.

"Le Gabon salue et encourage l'initiative marocaine d'autonomie, car elle présente des perspectives crédibles et rassurantes permettant non seulement de mettre fin à l'impasse politique actuelle, mais aussi de parvenir à une solution politique acceptable et négociée", a souligné la représentante du Gabon, Rita Nanette Kambangoye Ankassa, lors de la réunion annuelle du C24 tenue à New York.

Elle a, dans ce cadre, relevé que plus d'une centaine de pays ont marqué leur soutien au règlement de ce différend proposé par le Royaume, relevant que le plan marocain bénéficie d'un fort soutien international, notamment celui du Conseil de sécurité dont les résolutions successives ont toujours affirmé la crédibilité de cette initiative.

La diplomate gabonaise a, en outre, salué les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara, Staffan de Mistura, qui "œuvre incessamment en faveur de la relance du processus politique sous les auspices exclusifs des Nations unies".

"Son engagement pour la réussite de sa mission se distingue à travers les

visites qu'il a effectuées, au cours de l'année 2022, au Maroc, en Algérie, en Mauritanie et dans les camps de Tindouf, ainsi qu'à travers les consultations bilatérales informelles qu'il a menées durant le mois de mars" dernier, a-t-elle indiqué.

Elle a fait observer que ce regain diplomatique est un "signe encourageant" qui appelle à la reprise du processus des tables rondes en présence des quatre participants, en l'occurrence le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario", invitant toutes les parties à s'engager tout au long de ce processus, dans un esprit de compromis, en vue de parvenir à une solution politique au différend régional sur le Sahara marocain, tel que recommandé par les résolutions du Conseil de sécurité.

La représentante du Gabon a, de même, souligné l'évolution positive de la situation sur le terrain, notant que sur le plan politique, des représentants du Sahara marocain, élus démocratiquement lors du scrutin de septembre 2021, participent désormais aux différents séminaires régionaux du C24. "C'est un fait marquant qui mérite d'être relevé", a-t-elle insisté.

Sur le plan socio-économique, le Maroc déploie des efforts permanents pour l'amélioration des conditions de vie des populations des provinces du Sud, a-t-elle encore indiqué, soulignant que le nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé en 2015, a fortement impacté à la hausse les indices de développement humain dans cette région.

"A l'évidence, ces progrès socio-économiques renforcent la coopération internationale dans la région", alors que près d'une trentaine de pays, de toutes les régions du monde, ont ouvert des consulats généraux à Laâyoune et Dakhla. "Je me réjouis que mon pays le Gabon en fasse partie", s'est-elle félicitée.

Evoquant le domaine des droits de l'Homme, la représentante du Gabon a salué les réalisations "substantielles" du Maroc en la matière, citant notamment le renforcement du rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et à Dakhla, la coopération bilatérale avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, les organes conventionnels et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.

"Ces efforts ont été salués par les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2654", a-t-elle tenu à rappeler.

La diplomate a également salué la poursuite du respect du cessez-le-feu par le Maroc et sa coopération avec la MINURSO, tout en appelant les autres parties à faire de même dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité de toute la région.

Elle a, par ailleurs, souligné que son pays demeure "préoccupé" par la situation des populations des camps de Tindouf, en particulier des femmes et des enfants, estimant que le respect de leurs droits fondamentaux est une exigence qu'il importe de ne pas oublier.

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

AUSSI SEC	CONTR- ETEMPS	RENFO- RCE	RADIUM	BŒUF SAUVAGE	BLÊME FIN DE VERBE	AVACHI	VEND
DOMIN- ANT							
ROMAIN- S		TRÈS COURT		PAS ENSACIÉ			
			ADMISS- IBLE	SOURCE D'ÉNERGIE	EN AMONT BLOC		
CADRE DOCTEUR		PARA			ENCOLURE SINGE		
COW- GIRL		EN ROBE EN RODAGE		LUTIN FIN D'ANNÉE			
UNE GROSSE TÊTE	LISIÈRE FLANC- HER			QUARTIER DE BARCELONE			AVANCE
		EN ÉVEIL PRONOM		ESSOR	LUTOPIE- TE		ÉTAT DES VOILES
GARS POSSESSIF			RÉUSSIR				
VILLE DU NIGERIA			EN ABOND- ANCE		SEIGNE- UR		
NÉON		CUBITUS EN FUGUE			LETTRES DE OATES		
ACTRICE							

Solution mots flechés d'hier

CHAMP- ETTE	E	DE HAUTE COUSSE	A	PETIT JULIEN	M	ROBIC D'AVANT	A	ANNEE PARIN	I	PETIT MARCO	ARRIVER
A	P	E	X	ARDE	A	B	S	C	O	N	S
POINTE TOLAIRE	I	R	E	MOYE BASSE PE REPUN	R	E	A	VENUS UNE SUTTY	E	T	U
ACRIME	S	AVIENS	S	POUR L'ONNE MARQUE	N	I	D	SEDES REFFERT ENCLINE	T	A	R
A	C	E	R	PRECOLE	E	T	A	ENK TUNE	E	FAVRE PRETAT	
LIGNE DE	U	REBASSE POISSON	E	PREVUE DE ARTICLE	A	L	C	ANNE TUNE	A	N	E
SIÈGE	D	I	S	S	O	L	U	JAISON COURTES	E	T	E
VERDI	T	U	I	L	E	Z	A	POINTE DE SOI	A	PUR	
CONVOI PUNIC POLAIRE	A	E	L	I	N	C	E	STAN BONNE D'ETI	B	I	P
D	O	N	L	E	PETIT CUBIT	P	O	K	A	O	
PRESIDE CANTINE	A	N	T	I	P	O	U	FOMTE PONSOK	A	I	
DECOMPOSER	E	T	E	T	E	R	A	L	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafly
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Aïcha Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Seli (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Halali
Hafid Bouzarrouta
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassim Warrach
Secrétaire
Aasma Tabaa

Photographe
Ahmed Lazrak
Correspondants
Ahmedou El Katob (Lalyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab-Salhouan
Khali Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Aziz Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

E-mail
liberation@libe.ma
Téléphone
0522 63 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma

Youssef El Gaba
Mourad El Yousoufi
Louhna Bughdadi
Latifa Mouarib
Rkia Ait Dahman
Siham Zater
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

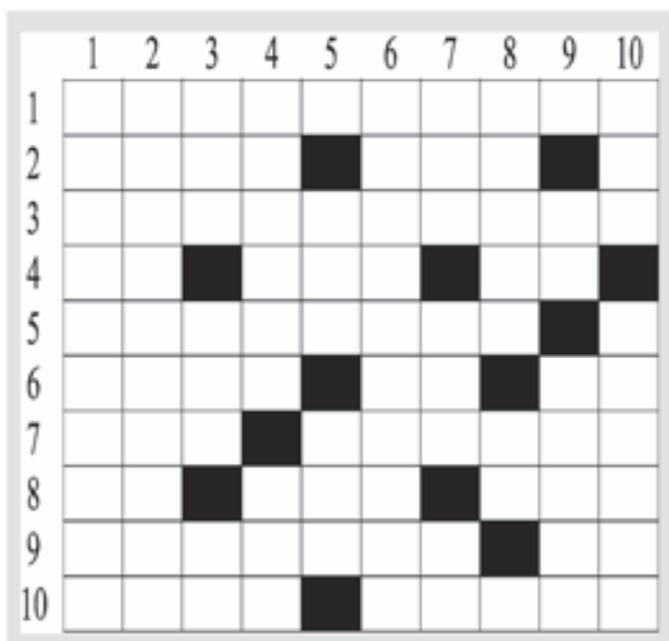
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse:
130/04

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

o.j.l. MAROC
2017
www.o.j.l.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1 - Science des sources thermales
- 2 - Roche en fusion - Arrière
- 3 - Egaré(e)
- 4 - Génoise - Porte charge - Tableau
- 5 - Peu raffiné
- 6 - Lâche - Tête de liste - Article espagnol
- 7 - Précis - Basané
- 8 - Sans effets - Cambriologie - Lentille
- 9 - Injecté de sang
- 10 - Crochet - Laminé

VERTICALEMENT

- 1 - Grise
- 2 - Cultivateurs
- 3 - Petit if - Marche - Carte
- 4 - Valeur - Existence
- 5 - Morisque - Quince
- 6 - Calme
- 7 - Institut de France - Avant les autres - Coordonné(e)
- 8 - Elle court Paris - Se le sait
- 9 - Alternative - Déambuler
- 10 - Fimeux espion - Ajustée

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

4				1	9		3	
9	8	4	6	7			1	
2		3				4		
		8	9			7	6	
5							2	
6	8		1	2				
	5			8			4	
8		5	7	3	2		9	
3	1	9					7	

Moyen

				3		5	8	
2	8	1	5				3	
	6		1					
				2	5	7	4	
6				1				9
	5	9	4	6				
				1		2		
9				4	1	7	3	
1	5		8					

Difficile

		3	4			5		
5				2			8	
		6	8	3				
		8		1			9	
3	7					6	4	
9		5			8			
			5	8	4			
8		7					3	
2			4	6				

Expert

8	1		6					
6	4	7		1	8			
					1			
	5		6	8				
7								3
			9	1			5	
		4						
	9	1				3	2	7
		2		4	5			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,
la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	9	5	6	2	7	8	1	4
1	6	2	8	4	3	5	9	7
4	7	8	9	1	5	2	6	3
2	4	1	3	9	8	6	7	5
6	5	3	4	7	2	1	8	9
9	8	7	1	5	6	4	3	2
5	3	9	2	8	1	7	4	6
8	2	6	7	3	4	9	5	1
7	1	4	5	6	9	3	2	8

Moyen

9	8	3	5	7	6	4	2	1
6	4	5	3	1	2	8	7	9
1	7	2	8	4	9	6	5	3
2	5	1	7	6	3	9	4	8
7	9	6	4	2	8	1	3	5
4	3	8	9	5	1	2	6	7
8	6	9	2	3	5	7	1	4
5	2	7	1	8	4	3	9	6
3	1	4	6	9	7	5	8	2

Difficile

1	7	8	4	2	9	6	5	3
6	4	3	1	5	8	7	9	2
9	2	5	7	6	3	4	1	8
5	8	4	2	3	1	9	6	7
7	1	9	6	8	4	2	3	5
3	6	2	9	7	5	1	8	4
2	5	7	8	1	6	3	4	9
4	3	6	5	9	2	8	7	1
8	9	1	3	4	7	5	2	6

Expert

9	5	6	8	1	2	3	4	7
4	1	8	7	6	3	9	5	2
3	2	7	4	9	5	6	1	8
7	8	2	1	3	4	5	6	9
6	4	5	2	7	9	1	8	3
1	3	9	6	5	8	7	2	4
8	6	3	5	4	7	2	9	1
5	7	4	9	2	1	8	3	6
2	9	1	3	8	6	4	7	5

Accord agricole Maroc-UE
L'arrêt du Tribunal de
Tarascon renforce la confiance
des partenaires du Maroc

L'arrêt du Tribunal de Tarascon condamnant la Confédération paysanne, une organisation syndicale française utilisée dans le harcèlement judiciaire de l'accord agricole Maroc-UE, renforce la position du Royaume et la confiance de ses partenaires, a indiqué le président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER), Rachid Benali.

"Ce jugement va réconforter nos clients et nos partenaires qui font confiance à notre pays et à ses produits et renforcer également la position du Maroc dans la défense de ses intérêts face aux ennemis de la Nation", a affirmé M. Benali dans une déclaration à la MAP en réaction à ce jugement.

"Encore un coup dur pour nos ennemis !", s'est-il exclamé, rappelant que ce "revers" judiciaire français fait suite à la confirmation par la Cour d'appel de Londres, il y a moins d'un mois, du rejet irrévocable d'une requête du "polisario". Après le revers infligé par le Royaume-Uni, aujourd'hui c'est la France et l'Union européenne (UE) qui mettent en avant l'importance des accords agricoles Maroc-UE, a-t-il ajouté.

Et de préciser que le Maroc ne fait aucune distinction entre ses provinces du Nord ou du Sud. "Il y a seulement des agriculteurs marocains qui cultivent leurs terres sur l'ensemble du territoire marocain qui s'étend de Tanger à Lagouira (...) et ce Tribunal français le confirme".

"Nous, les agriculteurs, sommes tous unis derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et nous continuerons notre combat face aux ennemis. La vérité finit par triompher", a-t-il conclu.

Mardi, le Tribunal de Tarascon a rendu un arrêt condamnant la Confédération paysanne qui visait à interdire à l'entreprise française spécialisée dans la commercialisation de fruits et légumes en provenance du Maroc, y compris des provinces du Sud, IDYL, de distribuer ses produits. Instrumentalisée par le "polisario" et ses relais en France, cette organisation syndicale française agissait pour le harcèlement judiciaire de l'accord agricole Maroc-UE.

Bank Al-Maghrib marque une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire

Maintien du taux directeur après trois hausses successives

Le Conseil de Bank Al-Maghrib opte pour le statu quo, après trois hausses successives du taux directeur d'un total de 150 points de base. Ainsi en a décidé la Banque centrale à l'issue de sa deuxième réunion trimestrielle de l'année 2023.

En effet, « le Conseil a décidé de marquer une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire, maintenant ainsi le taux directeur inchangé à 3% », a annoncé la Banque centrale au terme de cette réunion tenue mardi 20 juin à Rabat, sous la présidence du gouverneur de BAM, Abdelatif Jouahri.

Dans un communiqué rendu public le même jour, Bank Al-Maghrib a également indiqué que « lors de ses prochaines réunions, ses décisions tiendront compte notamment de l'évaluation approfondie et actualisée des effets cumulés de ses hausses de taux et de l'impact des différentes mesures mises en place par le Gouvernement pour soutenir certaines activités économiques et le pouvoir d'achat des ménages ».

Le maintien du taux directeur à son niveau actuel a été décidé après examen et approbation du rapport annuel sur la situation économique, monétaire et financière du pays ainsi que sur les activités de la Banque au titre de l'exercice 2022.

Au cours de sa réunion, Bank Al-Maghrib a analysé par la suite l'évolution et les perspectives de l'économie mondiale estimant que celles-ci restent entourées de fortes incertitudes en lien notamment avec les implications du conflit en Ukraine.

L'inflation reste à des niveaux élevés en lien avec le renchérisse-



ment des produits alimentaires frais

Tirée par le recul des cours des produits énergétiques et alimentaires, « l'inflation dans les principales économies avancées connaît une baisse graduelle, mais continue toutefois d'évoluer largement au-dessus des cibles des banques centrales », a-t-elle en particulier relevé.

Après avoir passé en revue les développements récents relatifs à la conjoncture économique nationale et examiné les projections macroéconomiques de la Banque à moyen terme, au niveau national, le Conseil a noté que l'inflation a continué de s'accroître pour atteindre un pic de 10,1% en février 2023 (après un taux de 6,6% en 2022).

Bank Al-Maghrib constate toutefois qu'elle s'est inscrite depuis en décélération, « mais reste à des niveaux élevés en lien avec le renchérissement des produits alimentaires frais, revenant à 8,2% en mars, à 7,8% en avril puis à 7,1% en mai ».

Ainsi, tenant compte de ces données, la Banque centrale estime que l'inflation devrait ressortir à 6,2% en moyenne cette année et à 3,8% en 2024 ; tandis que sa composante sous-jacente devrait passer de 6,6% en 2022 à 6,1% cette année puis à 2,9% en 2024.

Poursuivant son appréciation de la situation économique du pays, le Conseil a en outre noté que la succession de deux années de sécheresse conjuguée à un environnement externe globalement défavorable continuent de

peser sur l'activité économique.

Il estime qu'« avec une production céréalière estimée par le Département de l'Agriculture à 55,1 millions de quintaux, la croissance de la valeur ajoutée agricole devrait se limiter à 1,6% en 2023 après une contraction de 12,9% un an auparavant ».

Selon ses prévisions, sous l'hypothèse d'une récolte céréalière de 70 millions de quintaux, elle devrait croître de 5,5% l'année prochaine.

Concernant les secteurs non agricoles, « la progression de leur valeur ajoutée ralentirait de 3% en 2022 à 2,5% en 2023 avant de s'accroître à 3,2% en 2024 », d'après ses estimations. Bank Al-Maghrib en vient à la conclusion que la croissance de l'économie nationale devrait s'établir à 2,4% cette année puis s'améliorer à 3,3% en 2024, après le rebond de 8% enregistré en 2021 et la décélération à 1,3% observée en 2022.

Évaluant cette fois-ci l'évolution des comptes extérieurs, BAM prévoit que les échanges de biens devraient ressortir en baisse cette année, après la dynamique enregistrée en 2022.

Selon ses projections, « les exportations reculeraient de 2,8%, reflétant essentiellement le repli des ventes de phosphate et dérivés, avant de s'accroître de 6% en 2024, portées par la hausse des expéditions du secteur automobile ».

Quant aux importations, elles diminueraient de 2,2%, « sous l'effet

notamment de l'allègement de la facture énergétique, et afficheraient une augmentation de 2,9% en 2024, en lien principalement avec l'accroissement prévu des achats de produits finis de consommation et de biens d'équipement », a indiqué BAM dans son communiqué.

Tenant compte de la poursuite attendue de la reprise de l'activité touristique, la même source table, par ailleurs, sur une progression des recettes voyages de 14,9% à 107,6 milliards de dirhams en 2023, et une quasi-stabilité en 2024.

Pour leur part, l'évolution des transferts des MRE devrait rester entourée de fortes incertitudes, mais les données les plus récentes laissent présager une dynamique positive à moyen terme, avec des hausses annuelles autour de 3,5% pour atteindre un montant de 114,7 milliards de dirhams en 2023 et de 118,7 milliards en 2024. Dans ces conditions, le déficit du compte courant avoisinerait 2,5% du PIB en 2023 et en 2024 après 3,5% en 2022. En matière d'IDE, les recettes se situeraient à hauteur de 3,3% du PIB sur l'horizon des projections. Au total, et tenant compte des financements extérieurs prévisionnels du Trésor, les avoirs officiels de réserve s'établiraient à 361,2 milliards de dirhams à fin 2023 puis à 357,9 milliards à fin 2024, représentant une couverture autour de 5 mois et demi d'importations de biens et services.

Alain Bouithy



La croissance de l'économie nationale devrait s'établir à 2,4% en 2023, selon l'organisme public

RAM lance la campagne internationale "Morocco Smiles to You"

La compagnie nationale Royal Air Maroc a annoncé mardi le lancement de "Morocco Smiles to You", une campagne internationale visant à promouvoir les destinations marocaines desservies reliées par la compagnie à ses principaux marchés en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique.

Lancée à la veille de la saison d'été 2023, cette campagne est supportée par un important déploiement média, indique la compagnie nationale dans un communiqué. Elle accompagne le déploiement d'un programme aérien de grande intensité, préparant une saison estivale qui s'annonce exceptionnelle,

en connectant le Maroc à plus de 90 destinations, rapporte la MAP.

Le concept créatif "Morocco Smiles to You", s'exprime dans une dizaine de visuels qui dévoilent la diversité naturelle, culturelle et humaine du Maroc, précise la même source.

Sur chaque affiche, un site emblématique est mis en avant, sur lequel se superpose un visage adressant un large sourire au spectateur. Le choix de casting et le stylisme incarnent la jeunesse et la modernité du pays tout en célébrant la richesse de ses traditions.

Tous les visuels mettent en avant le renforcement des lignes point-à-point de la compagnie reliant les destinations marocaines (Agadir, Marrakech, Ouarzazate, Al Hoceima, Nador, Tanger, Dakhla...) aux villes internationales.

"Tout en lui donnant les moyens de reconquérir ses parts de marché, cette campagne permet à Royal Air Maroc de renouer des liens de proximité avec les voyageurs du monde. Plus qu'une évasion éphémère, la compagnie promet des moments de partage uniques au Maroc et une expérience de vie inoubliable", note le communiqué.

"C'est un message fort que Royal Air Maroc adresse au monde, capitalisant sur l'image positive renforcée par la performance des Lions de l'Atlas lors de la Coupe du monde. Avec "Morocco Smiles to You", nous affichons le visage d'un peuple souriant, riche de ses valeurs ancestrales : l'ouverture, l'hospitalité,



la générosité, la tolérance... Portedrapeau du pavillon marocain dans le domaine du transport aérien, Royal Air Maroc est aussi le garant de ces valeurs dont tous les Marocains sont les ambassadeurs et qui ont conquis le monde", affirme Hamid Addou, président directeur général de Royal Air Maroc, cité par le communiqué.

En investissant fortement dans la promotion de l'image pays, Royal Air Maroc confirme son rôle d'acteur majeur au service du tourisme national. La compagnie capitalise sur le partenariat signé en 2022 avec l'Office national marocain du tourisme pour renforcer les synergies promotionnelles et commerciales

des deux institutions et développer de nouveaux marchés.

Afin de toucher le plus grand nombre de clients, Royal Air Maroc s'est appuyé sur une puissante campagne à 360°, privilégiant les supports dynamiques, affichages grand format, écrans vidéos et digitaux, au plus près des cibles, dans les centres-villes, les transports en commun (métros, bus, tramways, gares...), les malls, etc. Elle est aussi déclinée massivement à travers les réseaux sociaux, par des activations de contenu et d'interaction avec les internautes.

Initiée d'abord au niveau de plusieurs villes de France, premier marché de la destination Maroc, à

travers plus de 2.000 faces d'affichage, la campagne poursuit son déploiement sur 16 autres pays: Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, Turquie, Tunisie, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Emirats Arabes Unis, Israël, Canada, Etats-Unis. Elle est également déclinée au niveau des différents salons professionnels, comme récemment lors de l'Arabian Travel Market de Dubaï.

L'ensemble des offres est accessible à la vente sur le site Internet de la compagnie nationale www.royalairmaroc.com, via ses centres d'appels ainsi que dans ses agences commerciales et le réseau des agences de voyages.



Promouvoir les destinations marocaines desservies par la Compagnie à ses principaux marchés en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique

Prêt de 450 millions de dollars de la Banque mondiale pour soutenir l'amélioration des soins de santé au Maroc

La Banque mondiale a approuvé un prêt de 450 millions de dollars pour soutenir le Maroc à mettre en œuvre sa "réforme de la santé ambitieuse" visant l'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité pour tous.

"Le Maroc met actuellement en œuvre l'une des réformes du système de santé les plus ambitieuses et les plus complètes au monde, démontrant ainsi son engagement à développer le capital humain", a indiqué l'institution financière internationale dans un communiqué publié lundi.

La réforme vise à améliorer les résultats sanitaires et la qualité des services de santé grâce à une meilleure réactivité à tous les niveaux du système, a ajouté la même source,

notant que cet appui contribuera à rendre le système "plus inclusif", rapporte la MAP.

"L'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité pour tous est une condition essentielle pour assurer un développement socio-économique inclusif et une accumulation du capital humain", souligne le directeur pour le Maghreb et Malte à la Banque mondiale, Jesko Hentschel.

Il a ajouté que ce prêt permettra d'établir les bases d'un système de santé "capable de mesurer et d'améliorer continuellement l'accès aux soins et la qualité des prestations pour tous".

Selon la Banque mondiale, le programme permettra d'atteindre ces résultats grâce à une approche multi-facettes. Il s'agit

notamment d'étendre la formation pour renforcer les capacités des professionnels de la santé, de créer des incitations à la performance pour la lier à la rémunération, de rendre les services de santé plus accessibles dans les zones où les besoins sont les plus importants et d'améliorer l'accès à des services de santé primaire de qualité et à des évaluations régulières de la qualité des soins à l'échelle régionale.

Ce programme renforcera également la gouvernance du système de santé grâce à des réformes visant à décentraliser les systèmes, à améliorer les modalités de paiement et à renforcer les plateformes pour le partage des connaissances et l'amélioration des données sanitaires.

"Cette réforme améliorera les résultats en matière de santé et procurera des avantages économiques à tous en améliorant la prestation des services de santé et l'expérience des patients et en renforçant les fondements d'un système de santé de haute qualité", explique Denizhan Duran, économiste santé et responsable du programme à la Banque mondiale.

En phase avec les priorités nationales du Maroc, le programme renforcera également, selon l'institution internationale, la capacité du système de santé à lutter contre la vulnérabilité climatique, et à mettre l'accent sur l'égalité des sexes et l'engagement citoyen.

Cérémonie organisée à l'initiative de la Ligue des écrivaines du Maroc

Loubaba Laalej signe «L'Amour et l'art»

La Galerie de la Ligue des écrivaines du Maroc a abrité récemment à Rabat la cérémonie de signature du livre «L'Amour et l'art» de l'écrivaine et artiste-peintre Loubaba Laalej, membre de la Ligue des écrivaines du Maroc et du Bureau permanent de la Ligue des écrivaines d'Afrique. Inscrit dans le cadre des activités de la 28^{ème} édition du Salon international de l'édition et du livre (SIEL), cet événement, organisé à l'initiative de la Ligue des écrivaines du Maroc, présidée par l'écrivaine Badiâa Radi, a été marqué par la présence d'une pléiade d'intellectuels, d'étudiants, de chercheurs, de créateurs et de professionnels des médias et de férus d'art et de littérature.

Tel une pomme croquée à pleines dents, l'ouvrage «L'Amour et l'art» de Loubaba Laalej est préfacé par deux personnalités éminentes: le critique littéraire Dr. Mostafa Ennahhal et le journaliste et enseignant-chercheur français Claude Malin. Sa version arabe a été traduite avec brio par le critique et chercheur Dr Abdallah Cheikh. Cet ouvrage se distingue par la richesse des éléments artistiques, poétiques, historiques ainsi que philosophiques qui s'y entremêlent harmonieusement pour former un univers singulier. Loubaba y alterne ses toiles et ses textes comme pour réunir deux forces de la création qui disent mieux ses secrets dessins: l'écriture et la peinture. Le secret reste un mystère car on ne peut dévoiler que certains de ses aspects, on ne peut le dévoiler qu'en partie parce qu'il y a quelque chose à déchiffrer, à contempler. «Tous les domaines de l'art sont touchés par la grâce de l'amour et de sa plume. Même le sacré descend de son piédestal pour venir provoquer l'amour des hommes, chez les hommes, entre les hommes. Des héros du quotidien, des chanteurs de rue, des poètes, l'amour s'écrit, l'amour se dit, l'amour se vit. Il transcende des existences et parfois il les détruit. Nous ne sommes rien face à lui, sauf que sans lui...c'est encore pire.



L'amour est un mal nécessaire, à tel point que depuis des millénaires, il a inspiré philosophes, sculpteurs, peintres, hommes et femmes de lettres. Au XX^{ème} siècle, il a su donner un souffle divin aux œuvres de Rodin, Frida Kahlo, Picasso, Robert Doisneau, Sartre, Beauvoir, René Clair, Cécile B Demille... et inspire encore en ces années 20 (- qui furent les années folles du siècle dernier-) de ce siècle», souligne le journaliste et enseignant chercheur français Claude Malin, dans la préface intitulée «Un éternel recommencement» de cet ouvrage.

Pour lui, Loubaba Laalej va enrichir notre culture de la plus belle des manières. Du meurtre d'Abel par Caïn, qui voit la sédentarisation du nomade, si bien décrite dans «La conscience» de Victor Hugo au «Don Juan» de Molière en passant par le «Banquet» de Platon jusqu'à «La beauté du diable» de René Clair en 1950, on est ébloui par la qualité de son propos.

Dans ce sens, l'ouvrage «L'Amour et l'art» de Loubaba se veut une lecture historique, philosophique, sémantique, herméneutique et linguistique qui concourt ainsi à une identification des images à travers les-

quelles, selon cette écrivaine visionnaire, l'amour et l'art traduisent des certitudes comme des doutes, des aspirations comme des déceptions. Loubaba y instaure un style intellectuel particulier et distinctif par rapport aux précédentes réflexions dédiées à ce thème. Un constat que confortent les propos de l'universitaire et critique littéraire Dr. Mostafa Ennahhal qui dans sa préface intitulée «Alchimie poétique: Le texte imagé» de cet ouvrage, indique que les textes et travaux de Loubaba nous portent à l'archétype platonicien, évoqué dans ce livre, qui montre que l'amour-beauté résidant en tel ou tel corps est sœur de l'amour-beauté qui réside en un autre, et, supposé qu'on doive poursuivre l'amour qui réside dans les formes et les couleurs.

«L'amour nous rattache donc à l'idée de la beauté dont les beaux corps et les belles âmes ne sont que des reflets. Quant au désir de procréation qui se trouve au cœur même de l'amour, les textes-images de Loubaba le disent: il est l'expression de ce désir d'immortalité qui réside en chacun de nous. La nature humaine cherche à se perpétuer et à être immortelle. Or, le seul

moyen dont elle dispose pour cela c'est de produire de l'existence, en tant que perpétuellement à la place de l'être ancien, elle en laisse un nouveau qui s'en distingue. La procréation est donc à l'immortalité ce que le temps est à l'éternité: elle en est l'image», note-t-il.

Atteindre la langue de Loubaba Laalej, c'est faire la lumière sur l'amour et l'art, celle qui filtre à travers les écrits intimes et se laisse capturer, celle qui se veut un partage de l'écrivaine avec ses lecteurs. Pour y parvenir, il faut faire un voyage à rebours dans le temps, dans un passé si merveilleux à parcourir au regard du récit où se profilent amour, partage et effervescence.

Bio-express:

Native de Fès, Loubaba Laalej est une artiste-peintre et écrivaine prolifique. Membre de la Ligue des écrivaines du Maroc. Membre du Bureau permanent de la Ligue des écrivaines d'Afrique. En 2019, elle a obtenu un doctorat honorifique délivré par le Forum international des Beaux-Arts (Fine Arts Forum International) à titre de reconnaissance. Elle a, à son actif, plusieurs publications sur son expérience créative: «Emergence fantastique», «Mes univers», «Matière aux sons multiples», «Abstraction et suggestion», «Dames du monde: entre l'ombre et la lumière».

Parmi ses recueils de poésies (écrits et oeuvres): «Fragments», «Pensées vagabondes», «Mysticité et plasticité», «Melhoun et peintures», «Poésie et peintures», «Cônes de la plasticité au féminin», «Chuchotement du silence», «Musique et plasticité» (Tome I et Tome II), «Vivre avec soi», «Vivre ensemble», «Danse et plasticité» (Tome I et Tome II), «L'Amour et l'Art», «La Mort et l'Art», «La Beauté et l'Art», «La Route de lumière», «Voix intérieure», «La Vérité et l'Art». Livres en cours de publication (écrits et œuvres): «Le Bonheur et l'Art», «L'Imagination et l'Art», «Manifeste lyrique», «Le Rêve et l'Art», «La Mémoire et l'Art», «Le Désert et l'Art».

Cérémonie de signature du livre "100 ans de droits de l'enfant dans le monde et au Maroc : histoires et parcours"

L'espace du Palais du bonheur, (qasr Al-saada) - Laturan Meknès, connaîtra le déroulement d'une cérémonie de signature au nom du journaliste, écrivain, acteur associatif et membre du bureau exécutif du Mouvement populaire de l'enfance, Mustapha Al Iraqui le samedi 24 juin 2023 à 18h00.

L'activité sera organisée par le Réseau des cafés culturels au Maroc - Coordination Meknès en partenariat avec le Mouvement populaire de l'enfance (M.T.C), Antenne Meknès Zaytoun.

La cérémonie comprendra des lectures autour du livre par les professeurs:

- Abdelrahman El Amrani, président du Comité régional des droits de l'Homme de la région de Fès-Meknès, professeur à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, et militant intéressé par les questions de l'enfance et de la jeunesse.

- Jamal Abd-din Al-Marzouki, professeur de langue arabe, docteur enseignant-chercheur spécialisé en linguistique sociale et critique littéraire.

- Abdul Wahhab Al-Baqali, professeur d'université et juriste.

La cérémonie sera dirigée et coordonnée par la poétesse Samira Jaoudi.

- Encadrement d'Ali Zohri, militant associatif. L'activité comprendra des clips lyriques et des intermèdes musicaux préparés par les artistes Halim Ghaly et Ashraf Al-Herzli. Programme de la cérémonie de signature du livre «100 ans de droits de l'enfant dans le monde et au Maroc: histoires et parcours»:

- Allocution d'ouverture ;
- Discours d'ouverture par la directrice de la cérémonie, la professeure et écrivaine Samira Jaoudi ;
- Discours d'Ali Zohri du Palais du

bonheur (qasr Alsaada);

- Discours de l'Association du Mouvement populaire de l'enfance, Antenne Meknès Zaytoun, présenté par Abdelali Daoudi, membre du bureau exécutif de l'association ;

- Intervention d'Abdelrahman El Amrani ;

- Intervention de Jamal Abd-din Al-Marzouki;

- Intervention d'Abdul Wahhab Al-Baqali;

- Discours de l'auteur Mustapha Al Iraqui ;

- Interventions et discussions avec le public ;

- Cérémonie de signature du livre accompagnée de performances lyriques et musicales

- Fin de la cérémonie. Comité organisateur



Coup d'envoi aujourd'hui à Marrakech du 52^{ème} édition

Le FNAP dévoile les secrets des danses et gestes

La 52^{ème} édition du Festival National des arts populaires se tiendra, du 22 au 26 juin à Marrakech, sous le thème "Les secrets des danses et des gestes", avec la participation de 35 troupes folkloriques représentant les différentes régions du Royaume, ont annoncé, samedi, les organisateurs.

Organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI par l'Association "Le Grand Atlas", en collaboration avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, cette édition, dont l'Allemagne sera l'invitée d'honneur et qui verra également la participation d'une troupe africaine, traduit les efforts visant à promouvoir cette manifestation qui compte parmi les plus grands et anciens festivals qui contribuent à la préservation du patri-

moine culturel national, ont-ils précisé lors d'une conférence de presse dédiée à faire la lumière sur cette nouvelle édition.

L'édition 2023 sera marquée par la participation de 670 artistes, soit le plus grand nombre ayant pris part à ce festival depuis sa création en 1960, ont-ils ajouté, faisant savoir qu'elle se déroulera au Théâtre Royal en tant que site officiel du festival au lieu du Palais Badii en raison des travaux de réhabilitation en cours dans ce site historique.

Un autre challenge à relever donc et promis par ailleurs à un succès probant. On le doit à tout un staff rompu à la tâche, mené d'une main de maître par l'omniprésent président de l'efficente Association du Grand Atlas, professeur Mohamed Knidiri.

Jeudi 22 Juin 2023

Place Jemaâ el-Fna

- Lâabat 1
- Tabala
- Al Maznia
- Daqqa de Marrakech 1
- Tasikiwine
- Ait Bouguemaz
- Ahwach Teroudante
- Ahwach Haha
- Reggada
- Ahwach Tidili 2
- Aabidat R'ima de Khouriboa

Espanade Moulay El Hassan

- Lâabat 2
- Tkitikat
- Haouzi 1
- Ahwach Assa Zag
- Gnaoua 1
- Ahwach Tidili 1
- Ahwach Aoulouz
- Al Hassadas

Place du Harti

- Aissawa de Marrakech
- Gnaoua Show
- Ahwach Demnate Ait Bouawli
- Aouada Ait Bouamrane
- Haouzi 2
- Aissawa de Fés
- Daqqa de Marrakech 2

Du Jeudi 22 au Lundi 26 Juin 2023 à la cour extérieure du Théâtre Royal

- Ahwach Itren d'Al Haouz
- Hamada d'Imintanoute
- Aabidat R'ima de l'Kelaa
- Guedra de Goulmime
- Gnaoua 2
- Noujoum Aabidat R'ima de Oued Zem



Le 16^{ème} Festival de Jazzablanca promet de plonger le public dans un univers unique

La 16^{ème} édition de Jazzablanca, prévue du 22 au 24 juin dans la métropole économique du Royaume, promet de plonger le public dans un univers unique, où la magie de la musique règne en maître.

À la veille de son lancement, Jazzablanca se prépare à faire vibrer la ville avec sa musique et son ambiance incomparables, indiquent les organisateurs, notant que le festival vient ainsi apporter une belle offre musicale pour égayer le début d'été à Casablanca.

À Anfa Park (concerts payants), comme à la Place des Nations unies (concerts gratuits), la 16^{ème} édition connaît un engouement sans précédent.

Selon les organisateurs, Jazzablanca et la Fondation BMCI, engagés auprès de la jeunesse marocaine et unis par des valeurs

communes, œuvrent chaque année pour valoriser et mettre en avant les talents nationaux, rappelant que depuis 2014, Jazzablanca propose une programmation gratuite à la Place des Nations unies.

Libre d'accès, la scène BMCI incarne la dimension urbaine et inclusive d'un festival profondément attaché à sa ville, qui se veut accessible à tous.

Pour 2023, et suite à l'appel à projet lancé en début d'année, la scène BMCI accueillera 6 groupes marocains, dont les registres et sensibilités musicales font la belle part aux musiques du Sud. Ces musiciens feront voyager le public sur des rythmes à la fois ancestraux et résolument modernes, reflétant la richesse et la diversité culturelle du Maroc d'aujourd'hui.

Du jeudi au samedi à la place des Nations unies, le public aura l'occasion de découvrir Izouran N-Sahara, véritable écho du désert, Sound of Mint, duo électrisant, Khmissa, mélange détonnant de rock et de rythmes gnaoua, Tarwa N-Tiniri, passionnés de poésie amazighe, Badil, groupe de fusion de vibrations sahariennes et de rock psychédélique, et Jubantouja, fresque enchantée d'Indie Folk et Pop Rock.

Izouran N-Sahara, originaire de l'oasis M'hamid Elghizlan, envoûtera le public de par son authenticité en interprétant l'album "Tinsant", une ode à la richesse musicale du désert, tandis que Sound of Mint, duo formé par Fadel Lahlou et Joël Pellegrini, proposera un mélange mystique entre musique électro et instruments africains.

À la place des Nations unies toujours, Khmissa, Groupe lauréat du tremplin L'Boulevard dans la catégorie musique fusion, offrira un concert alliant rock et gnaoua et interprétera son dernier EP, "Bouchachia", tout juste sorti en janvier dernier. Tarwa N-Tiniri, qui est également de la partie, gratifiera le public par son amour de la poésie amazighe, et sa fusion inédite entre le blues et les chants traditionnels du Sud-Est du Maroc.

Badil, groupe casablancais, qui fusionne les vibrations sahariennes et le rock alternatif psychédélique et le groupe Jubantouja, qui conquiert petit à petit la scène musicale marocaine de par son talent et son originalité, promettent au public une soirée envoûtante.



Après l'expiration de la trêve, les combats reprennent à Khartoum



L'armée et les paramilitaires en guerre pour le pouvoir au Soudan ont repris les combats mercredi matin, peu de temps après l'expiration d'un cessez-le-feu de 72 heures globalement respecté à Khartoum, selon des témoins.

Les habitants de Khartoum ont été réveillés par les tirs d'artillerie et le bruit des combats, quelques minutes après la fin de la trêve de 72 heures, qui avait commencé dimanche à 06H00 (04H00 GMT), ont raconté ces témoins à l'AFP.

Omdourman, la banlieue nord de la capitale, a été la cible de "pilonnages d'artillerie" et de "combats", tandis que "des avions de chasse" ont survolé d'autres quartiers proches, ont-ils ajouté. Les armées, commandées par le général Abdel

Fattah al-Burhane, et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) du général Mohamed Hamdane Daglo, s'étaient engagées à cesser tout mouvement et attaque pour laisser passer l'aide humanitaire dans ce pays d'Afrique de l'Est, l'un des plus pauvres au monde.

Mais mardi soir, au dernier jour de la trêve, un immense incendie a fait rage au siège du renseignement dans la capitale. Les FSR "ont bombardé le bâtiment", violant la trêve, a assuré à l'AFP une source au sein de l'armée.

Un "drone de l'armée a bombardé le bâtiment où étaient regroupés des troupes des FSR, provoquant un incendie et la destruction partielle du siège du renseignement", a rétorqué une source au sein des FSR. Les précédentes trêves ont générale-

ment été violées dès leur entrée en vigueur.

Depuis le 15 avril, la guerre a fait plus de 2.000 morts, selon l'ONG ACLED, et plus de 2,5 millions de déplacés et de réfugiés selon l'ONU.

La communauté internationale, réunie à Genève, a promis lundi 1,5 milliard de dollars d'aide, soit la moitié des besoins avancés par les agences humanitaires.

Or 25 des 48 millions de Soudanais ne peuvent survivre sans aide humanitaire, rappelle l'ONU. Mercredi, des "explosions, des tirs nourris et des obus (ont) frappé des quartiers résidentiels" de Dilling, au Kordofan-Sud, à 500 kilomètres au sud de Khartoum, selon des habitants.

Le Darfour, vaste région de l'ouest du Soudan et frontalière du Tchad, connaît les violences les plus meurtrières depuis le

début du conflit. Dans la seule ville d'El-Genena, la capitale de l'Etat du Darfour-Ouest, 1.100 personnes ont été tuées selon l'ONU.

Les rues sont jonchées de cadavres recouverts à la va-vite de vêtements sous le soleil brûlant et de nombreux magasins ont été éventrés par des pilliers.

Dans un enregistrement sonore mis en ligne mardi, le général Daglo a dénoncé "un conflit tribal" à El-Genena, affirmant avoir ordonné à ses hommes "de ne pas intervenir" et accusant l'armée de "créer la sédition en distribuant des armes" à des civils.

Quelques affaires sous le bras, les habitants fuient en longues colonnes vers le Tchad sous les tirs croisés des belligérants mais aussi de combattants tribaux et civils armés.

Depuis vendredi, "15.000 Soudanais, dont près de 900 blessés" ont fui vers Adré, au Tchad, à une trentaine de kilomètres d'El-Genena, selon l'ONG Médecins sans frontières (MSF). "Les violences se sont intensifiées, les gens vivent dans la peur constante d'être pris pour cible", explique Konstantinos Psykagos, de MSF.

Plus de 150.000 personnes ont fui au Tchad, compte l'ONU. Au total, "550.000 personnes (ont) fui vers les pays voisins", selon l'Organisation internationale pour les migrations. Et plus de "deux millions" de Soudanais sont déplacés au sein de leur propre pays, affirme le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi.

Au Darfour, "le conflit a désormais une dimension ethnique", ont averti l'ONU, l'Union africaine et l'Igad, le bloc de l'Afrique de l'Est. Les violences qui y sont commises pourraient constituer des "crimes contre l'humanité".

M. Grandi a plaidé mardi pour que les pays voisins "gardent leurs frontières ouvertes" malgré leurs craintes "sécuritaires", lors d'un entretien avec l'AFP à Nairobi.

Les Etats-Unis annoncent 1,3 milliard de dollars d'aide pour l'économie de l'Ukraine

Les Etats-Unis vont fournir 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard d'euros) d'aide supplémentaire à l'économie ukrainienne, en particulier ses infrastructures essentielles, a annoncé mercredi le secrétaire d'Etat Antony Blinken lors de la conférence internationale pour la reconstruction de l'Ukraine tenue à Londres.

"Tant que la Russie continuera de détruire, nous serons là pour aider l'Ukraine à reconstruire: reconstruire ses vies, reconstruire son pays, reconstruire son avenir", a déclaré Antony Blinken.

Un peu moins de la moitié de ce nouveau soutien américain (520 millions de dollars) sera notamment destiné à rebâtir les infrastructures énergétiques du pays, tandis que 657 millions de dollars seront mobilisés

pour "moderniser" le chemin de fer, les ports, les frontières et "toutes les infrastructures essentielles qui connectent le pays avec l'Europe", a détaillé le secrétaire d'Etat.

Le reste des fonds ira au soutien des entreprises ukrainiennes et au financement des moyens de numériser l'administration ukrainienne, notamment pour "supprimer la corruption", a-t-il ajouté, un message clair aux dirigeants ukrainiens, qu'il a appelés à poursuivre les réformes en ce sens.

Depuis le début de l'invasion russe, les Etats-Unis ont déjà débloqué plus de 20 milliards de dollars pour soutenir l'économie et le développement de l'Ukraine, et plus de 40 milliards pour le seul soutien militaire.

Mais, comme les autres dirigeants qui

ont précédé à la tribune de la conférence, le Premier ministre britannique Rishi Sunak ou la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, il a appelé le secteur privé à s'engager.

"Si les gouvernements et les institutions financières ont un rôle important à jouer dans la reconstruction de l'Ukraine, seul le secteur privé peut mobiliser le niveau d'investissement nécessaire pour satisfaire les besoins massifs du pays", a insisté M. Blinken.

Le chef de la diplomatie américaine a aussi insisté sur le fait que la Russie devra payer pour les dégâts causés par son agression de l'Ukraine. "La Russie est responsable de la destruction de l'Ukraine. Et la Russie devra à la fin supporter le coût de la reconstruction de l'Ukraine", a-t-il déclaré.



Xi qualifié de "dictateur" par Biden

Pékin proteste

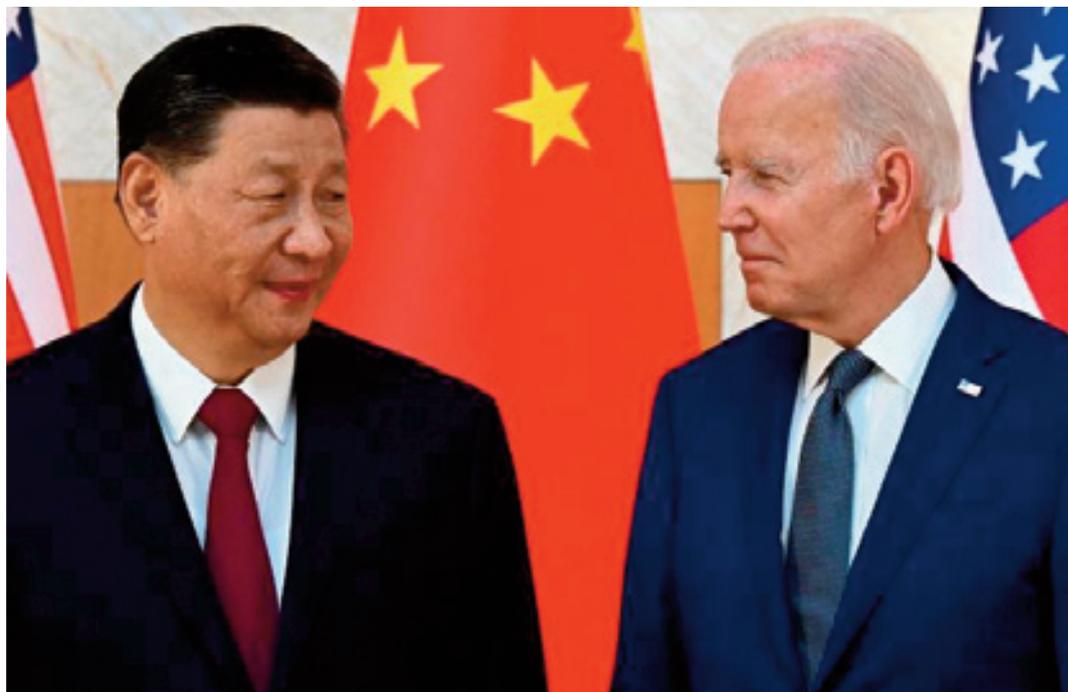
Les signes d'apaisement n'auront pas duré longtemps : à peine le secrétaire d'Etat américain rentré d'un voyage en Chine, le président américain Joe Biden a apparenté son homologue chinois Xi Jinping à un "dictateur", une remarque fustigée mercredi par Pékin.

Faisant référence à un épisode récent au cours duquel les Etats-Unis ont détruit un ballon chinois qui, selon eux, espionnait leur territoire, Joe Biden a assuré que "la raison pour laquelle (le président chinois) s'est tellement énervé quand j'ai abattu ce ballon plein de matériel d'espionnage est qu'il ne savait pas (que cet engin) se trouvait là".

Il s'exprimait lors d'une réception en Californie avec des donateurs du parti démocrate, en présence de journalistes. "C'est très embarrassant pour les dictateurs quand ils ne savent pas ce qui s'est passé", a-t-il poursuivi, ajoutant: "Lorsque (le ballon) a été abattu (Xi Jinping) s'est trouvé très embarrassé et il a même démenti que (l'aéronef) se trouvait là".

Interrogée à ce sujet, une porte-parole de la diplomatie chinoise, Mao Ning, a sans surprise condamné ces propos. "Cette remarque de la partie américaine est vraiment absurde, très irresponsable, ne reflète pas la réalité, contrevient aux pratiques diplomatiques et porte gravement atteinte à la dignité politique de la Chine", a-t-elle déclaré devant la presse. "C'est ouvertement une provocation politique", a fustigé la porte-parole.

Ces échanges interviennent alors que le secrétaire d'Etat Antony Blinken a achevé lundi une vi-



site de deux jours à Pékin, la première d'un chef de la diplomatie américaine en près de cinq ans.

Sa rencontre avec Xi Jinping avait été saluée par les deux pays comme une réussite après des mois de tensions, malgré la persistance de profonds désaccords. Toujours à propos de Xi Jinping, Joe Biden a encore déclaré: "Nous sommes dans une situation où il veut à nouveau établir une relation".

Le président américain a estimé que M. Blinken avait fait "du bon boulot" en Chine, mais expliqué

qu'il "faudrait du temps" pour apaiser la relation très tendue entre les deux grandes puissances. "Et d'ailleurs, je vous le promets, ne vous faites pas de souci à propos de la Chine. (...) La Chine a de vraies difficultés économiques", a encore dit le démocrate de 80 ans, en campagne pour sa réélection.

La rivalité tous azimuts entre Chine et Etats-Unis avait tourné à la crise diplomatique ouverte avec l'épisode du ballon en février.

Le président américain a évoqué un autre point de frictions avec la

Chine: le sommet au cours duquel les dirigeants de l'Australie, de l'Inde, du Japon et des Etats-Unis - connus sous le nom de "Quad" - ont adressé en mai des critiques à peine voilées à la politique de Pékin en Asie-Pacifique, qu'ils considèrent comme une source d'instabilité.

Les quatre pays "travaillent main dans la main en mer de Chine méridionale et dans l'océan Indien", a déclaré M. Biden, selon qui cette démonstration d'unité entre les quatre pays était ce qui avait "vraiment contrarié" le président chinois.

Ce n'est pas la première fois que Joe Biden fait des déclarations marquantes lors de réceptions de levée de fonds, des événements en petit comité au cours desquels les caméras, les micros et les appareils photo sont exclus - les journalistes présents peuvent toutefois écouter les propos introductifs du président et les retranscrire.

C'est lors d'un événement de ce genre, en octobre 2022, que Joe Biden avait par exemple évoqué le risque d'une "apocalypse" nucléaire déclenchée par la Russie.

Deux morts et 34 blessés dans le déraillement d'un train en Tunisie



Deux personnes ont été tuées et 34 autres blessées lors du déraillement d'un train de nuit dans l'est de la Tunisie, a annoncé mercredi la compagnie de chemins de fer.

L'accident s'est produit peu après minuit quand un train assurant la liaison entre Tunis et Gabès (sud) a déraillé en arrivant dans la ville de Msaken, à quelque 150 km de la capitale.

Le conducteur du train a été tué lorsque la locomotive s'est renversée à l'entrée de la gare de Msaken. Trois wagons ont ensuite déraillé, causant la mort d'un passager et en blessant 34 autres, a précisé la So-

ciété Nationale des chemins de Fer tunisiens (SNCFT), dans un communiqué.

Hospitalisés, 28 blessés ont pu quitter l'établissement après avoir reçu les soins nécessaires. Les six autres doivent subir des examens complémentaires mais leur état n'inspire pas d'inquiétude, selon la même source. "Une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances et les causes de l'accident et définir les responsabilités", a ajouté la SNCFT.

Cet accident survient 15 mois après une collision entre deux trains dans le sud de Tunis ayant fait une centaine de blessés en mars 2022.

En décembre 2016, cinq personnes ont été tuées et plus de 50 blessées dans la même zone lors d'une collision entre un bus de transport public et un train, en raison d'infrastructures défectueuses.

A la suite de cet accident, la PDG de la SNCFT à l'époque avait été limogée.

La Tunisie a connu en juin 2015 l'un des plus graves drames ferroviaires de son histoire récente, avec la mort de 18 personnes dans un accident entre un train et un camion à El Fahes, à une soixantaine de kilomètres au sud de Tunis. La collision était due à un défaut de signalisation au passage à niveau.

-EXPERT SIGNATURE-SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHES
SIEGE SOCIAL: BD BRAHIM ROUDANI 21 RUE ABDELLAH NAFFI MAARIF RESIDENCE BEN OMAR 4EME ETAGE APPT 10 - CASABLANCA

CESSION DES PARTS SOCIALES
Suivant le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 16/05/2023 de la société «EXPERT SIGNATURE - SARL, il a été décidé ce qui suit :

- Cession de 500 parts sociales de la société « EXPERT SIGNATURE - SARL effectuée par Mme. Meryam OJANA, propriétaire de 500 parts sociales au profit de Mme. Meriame HADDADI;

- Transformation de la forme juridique de l'associée- **EXPERT SIGNATURE -dela Société à Responsabilité Limitée(SARL) à la Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique (SARL AU).**

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca le 19/06/2023 sous N° 875175, RC N° : 560337.

N°4565 /PA

IMANE H

Société à responsabilité limitée d'associé unique
Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : APPT. NO 5 1ER ETAGE RESIDENCE OTHMANE QUARTIER YOUSSEF BEN TACHFINE ROUTE DE TARGA GUELIZ, MARRAKECH
RC N° : 114583 / MARRAKECH

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/12/2022, l'associé unique de la Société dite **IMANE H SARL AU**, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à MARRAKECH, APPT. NO 5 1ER ETAGE RESIDENCE OTHMANE QUARTIER YOUSSEF BEN TACHFINE ROUTE DE TARGA GUELIZ a décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
- Nomination de Mme. HANATY IMANE MYRIAM en qualité de liquidateur de la Société.
- Siège de liquidation fixé à :

APPT. NO 5 1ER ETAGE RESIDENCE OTHMANE QUARTIER YOUSSEF BEN TACHFINE, ROUTE DE TARGA GUELIZ, MARRAKECH.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Marrakech le 05.05.2023 sous le N° 5433.

N°4566 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N° 08/INDH/2023

Le 17 juillet 2023 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour

L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DE LA COMMUNE : OUARZAZATE PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 10.000,00dh (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 570.189,88dh (CINQ CENT SOIXANTE DIX MILLE CENT QUATRE VINGTNEUF DIRHAMS ET QUATRE VINGT HUITCENTIMES) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N°4567 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° 09/INDH/2023

Le 17 juillet 2023 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour **L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS**

LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : SKOURA AHL LWASSAT ET IDELSSANE PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 10.000,00dh (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 793.951,47dh (SEPT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN DIRHAMS ET QUARANTE SEPT CENTIMES) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis.

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N°4568 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° 10/INDH/2023

Le 17 juillet 2023 à 11h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour **L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TIDLIL ET IGHERM N'OUGAL PROVINCE D'OUARZAZATE.**

ZATE.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 10.000,00dh (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 735.014,30dh (SEPT CENT TRENTE CINQ MILLE QUATORZE DIRHAMS ET TRENTE CENTIMES) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis.

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

N°4569 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° 11/INDH/2023

Le 17 juillet 2023 à 11h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour **L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE « UN MILLION DE CARTABLES » POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024 AU PROFIT DES ELEVES RELEVANT DES COMMUNES : TAZNAKHTE-SIROUA - OUISSSELSSATE - KHOUZAMA ET IZNAUGUEN PROVINCE D'OUARZAZATE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 10.000,00dh (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 922743,33dh (Neuf Cent Vingt Deux Mille Sept Cent Quarante Trois Dirhams Et Trente-Trois CENTIMES) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

N°4570 /PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préfessionnel et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Casablanca - Jeddah
Direction provinciale d'El-Jadida

APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »
N° : 22/06/2023

Le 17/07/2023 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida, 1 rue Victor Hugo El-Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION, comme suit :

Objet	Cautions Provisoires	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAIL D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE SIX (06) ECOURS RELEVANT DE LA PROVINCE D'EL-JADIDA REPARTIS EN TROIS (03) LOTS :		
Lot n°1 : Ecole Sidi Ali Louzane, Ecole Ecole Oulad Hiba et s/s (Etabli Moussa) à la Commune Territoriale Sidi Ali Ben Handouch.	3 300,00 DHS (Sept Mille Cinq Cent Dirhams)	496 048,00 (Quatre Cent Quatre-Vingt Seize Mille Soixante Huit)
Lot n°2 : S/S Had Oulad Aissa à la Commune Territoriale Oulad Aissa	6 500,00 DHS (Six Mille Cinq Cent Dirhams)	423 084,00 (Quatre Cent Vingt Trois Mille Quatre-Vingt Quatre)
Lot n°3 : S/S El-Makade et école Lakhamna à la Commune Territoriale Oulad Aissa	7 300,00 DHS (Sept Mille Cinq Cent Dirhams)	497 244,00 (Quatre Cent Quatre-Vingt-Deux Mille Deux Cent Quarante Quatre)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El-Jadida, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	AS	S

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'Arrêté n° 1982-23 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4571 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA DES
SRAGHINA
CONSEIL PROVINCIAL
DCS/DDE/SM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
AAO N° 10/2023/BP
Le 25/07/2023 à 12 heures, il
sera procédé dans les bureaux
du conseil provincial d'El
Kelaâ des Sraghina. (Salle de

réunion) à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres sur of-
fres de prix :
• ETUDE ET ASSISTANCE
TECHNIQUE RELATIVE
D'UNE VOIE D'AMENAGE-
MENT ET D'ACCES A

L'ABATTOIR ET DU
MARCHÉ DE GROS A LA
CT EL KELAA DES
SRAGHINA
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de : 4
000,00 DHS (Quatre Mille
Dhs). - L'estimation des coûts
des prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à la
somme de :

ministère de l'économie et des
finances n° 20-14 du 8 kaada
1435(04/09/2014) relatif à la
dématérialisation des procé-
dures de passation des mar-
chés publics.
Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 9 du règlement de
consultation.

crites en numéraire et libérées
de la totalité.
Le capital social est réparti de
la manière suivante :
- ABDELGHANI Mohamed
1000 parts.
- Gérance :
• Mr ABDELGHANI Mo-
hammed nommé comme gé-
rante unique de la société.
Le dépôt a été effectué au
greffe du tribunal de première
instance d'Al-Hoceima, l'im-
matriculation au RC a été faite
le 03/05/2023 sous le n° 393.
N°4581/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION" 08S/2023

Le 17/07/2023 à 10h, sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi
relavant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des
plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" pour :

Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
Travaux d'aménagement et de Rehabilitation de deux écoles pionnières: Mouâd Bno Jabal et Rabhal EL Maskini à la CT Safi, province de Safi, relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi	24 000,00 DH (Vingt Quatre Mille Dirhams)	1 205 929,20 Un Million Deux Cent Cinq Mille Neuf Cent Vingt Neuf Dirhams, 20 Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et
financières. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés
publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent
être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au
service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit déposés par voie électronique selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre
de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre
2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés
publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications exigées	Classification Minimale
A	A 5	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc: Doit présenter le dossier technique
conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°4579 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DAM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 23/2023/PSK**

Le 19 Juillet 2023 à 11H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la
Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de
prix pour les travaux de construction du lycée Chbanate à la commune Chbanate -Province de
Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget
et des marchés de la province de Sidi Kacem). Il peut également être téléchargé à partir du
portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent soixante mille dirhams (160
000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la
somme de Huit millions quatre cent cinq mille sept cent dix huit Dirhams 00 Centimes
(8 405 718,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent
être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif
aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au
portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de
l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation
des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la
consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de
qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A.2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel
que prévu par le règlement de la consultation.

N°4578 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE FAHS ANJRA
CERCLE ANJRA
COMMUNE TAGHRAMT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2023

- Le Mercredi 19 juillet à 11 heures du matin, il sera procédé à la salle des réunions au siège de la
commune territoriale de TAGHRAMT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres
des prix N°02/2023 Pour location de cinq (05) boutiques (Boucherie).

Nature	Situation	N° boutique
boucherie	SOUS-HEBDOMADAIRE (sai/Taghramt)	16
boucherie	SOUS-HEBDOMADAIRE (sai/Taghramt)	17
boucherie	SOUS-HEBDOMADAIRE (sai/Taghramt)	18
boucherie	SOUS-HEBDOMADAIRE (sai/Taghramt)	19
boucherie	SOUS-HEBDOMADAIRE (sai/Taghramt)	20

- La présentation des dossiers des concurrents, doit être conforme aux dispositions du décret n°
2-12-349 du 08 jourmada louâ 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et formes de passation
des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion
- Le cahier des charges règlement cette opération peut être retiré auprès de bureau du service du
Patrimoine et contentieux de la commune territoriale de TAGHRAMT. Il peut également être
téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (1 000,00 dhs) mille dirhams
- Le coût estimatif de la valeur locative est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de : (120,000dh)
deux cent cinquante dirhams pour chaque boutique (boucherie) par mois.
Le dossier de participation comprend les pièces suivantes, à savoir :

- Dossier administratif comprenant :**
 - Copie du cahier de charge paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page
 - L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration
compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou un
certificat attestant l'exonération de l'impôt
 - Le récépissé du cautionnement provisoire
 - La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
 - Le statut de la société
 - Dossier financier comprenant :**

-Promesse conforme au modèle joint au dossier d'appel d'offre ;

- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service du patrimoine.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et
avant l'ouverture des plis

N°4577 /PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 10/2023**

Le Vendredi 14 Juillet à 10 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, Avenue Ibn Toustert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Étude d'élargissement et de renforcement de la RP 3465 du PK 17+000 Au PK 33+000 - Province d'El Jadida -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 300,00 DHS (Trois Mille Trois Cent Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 220 800,00 DHS (Deux Cent Vingt Mille Huit Cent Dirhams), TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer leurs plis par voie électronique au Portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma

Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues à l'article 3 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'Agrement D4 ;
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique mentionné dans l'Article 3 du règlement de consultation.

N°4583 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Kherifra
Province de Beni-Mellal
Secrétariat Général
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 04/BG/2023
MARCHÉ RESERVE AUX
PME, COOPÉRATIVES,
UNIONS DE COOPÉRATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS.

Le 20/07/2023 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux du Secrétaire Général de la province de Beni-Mellal (DBM), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs aux :

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division

du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.Marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 Dh - Huit Mille Dirhams -
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 300.000,00 dhs (Trois Cent Mille Dirhams)

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

• Les concurrents peuvent :
Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :
• Soit transmis par la voie électronique ;
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Beni-Mellal (D.B.M./S.M).

• Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N°4584 /PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 11/2023**

Le Lundi 17 Juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, Avenue Ibn Toustert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Étude D'élargissement Et de Renforcement De La RP 3422 Du PK 0+000 Au PK 11+300 - Province d'El Jadida -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 400,00 DHS (Deux Mille Quatre Cent Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 155 940,00 DHS (Cent Cinquante Cinq Mille Neuf Cent Quarante Dirhams), TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des

marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leurs plis par voie électronique au Portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma

Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues à l'article 3 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'Agrement D4 ;
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique mentionné dans l'Article 3 du règlement de consultation.

N°4585 /PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE
D'EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 12/2023**

Le Vendredi 21 Juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, Avenue Ibn Toustert, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Étude D'élargissement Et de Renforcement De La RP 3429 Du PK 0+000 Au PK 24+420 - Province d'El Jadida -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 100,00 DHS (Cinq Mille Cent Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 336 996,00 DHS (Trois Cent Trente Six Mille Neuf Cent Quatre Vingt Seize Dirhams), TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'Eau d'El Jadida ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer leurs plis par voie électronique au Portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma

Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues à l'article 3 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'Agrement D4 ;
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique mentionné dans l'Article 3 du règlement de consultation.

N°4586 /PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION RÉGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE SES BÉNIGNE

Lancement d'un appel d'offres pour soutenir les projets d'associations souhaitant gérer les classes de l'enseignement préscolaire dans les ÉTABLISSEMENTS

Conformément aux dispositions de la Constitution, notamment le chapitre XI qui stipule que l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales s'emploient à améliorer sans cesse les services disponibles pour faciliter le retour de l'égalité sociale et assurer le droit d'accéder aux services éducatifs, universitaires, scientifiques et de qualité, ainsi que l'article 75, qui confère aux communes l'autonomie de base et un droit de l'exercer et de l'État, afin d'assurer les besoins éducatifs existants dans les domaines de la Maternelle au Bas-Moyennage VI, que Dieu l'assiste et le soutienne, qui vise à promouvoir l'enseignement préscolaire et à améliorer le rythme de sa diffusion et d'appuyer sur les dispositions de loi et textes réglementaires, soit sont :

- Les cadres 11,17 relatifs au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, promulgués par Décret n° 1.15.13, au titre de loi n° 04-14 (17 août 2014).

- Décret n° 1.98.79 du 26 juillet 1979 relatif aux modalités de recrutement des enseignants titulaires et stagiaires.

- Loi n° 1.28.1016 promulguée le 07 Juin 1922 (29 Juin 2002) portant application de la loi n° 09-08 portant création des académies régionales d'éducation et de formation, telle que modifiée et complétée, notamment par le décret n° 1.14.113 du 7 Mars, 2003.

- Loi n° 09-08 portant loi fondamentale sur l'éducation de base promulguée par Décret n° 1.06.201 du 11 Février 1922 (09 Juin 2002).

- Décret n° 1.06.201 du 20 Février 1922 (22 Juin 2002) portant application de la loi n° 09-08 portant loi fondamentale sur l'éducation préscolaire.

- Décret n° 1.03.776 du 26 Mars 1976 (27 Juillet 2002) portant règlement de base des établissements publics d'enseignement, tel que modifié et complété.

Et sur la base de la décision du Premier Ministre n° 72001 du 27 Mars 2001 réglementant le partenariat entre l'État et les associations.

Sur la base des prescriptions de la note ministérielle n° 14.111 du 19 Décembre 2010 relative au réajustement du projet d'amélioration de l'enseignement préscolaire et d'extension de sa diffusion.

Dans le respect des principes de l'égalité d'accès pour soutenir les projets des associations dans le domaine de l'enseignement préscolaire.

Afin de renforcer les efforts déployés par l'État dans le domaine de l'amélioration de la qualité du système éducatif, en particulier dans le domaine de l'enseignement préscolaire.

- Vu l'urgence croissante des associations exerçant dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment leur implication dans les efforts nationaux visant à relever les défis et le développement du secteur, notamment dans le domaine de l'enseignement préscolaire.

La Direction Régionale SES BÉNIGNE sollicite le lancement de processus de réception des demandes d'accompagnement des associations souhaitant gérer les classes de l'enseignement préscolaire dans les établissements publics existants à la Direction, à compter de la date de publication de présent avis et jusqu'au 05 Août 2023 quatre heures de l'après-midi.

Liste des classes de préscolaire programmés à contracter pour l'exercice 2023/2024 (Détail)

Les documents pour les demandes de prise en charge sont à retirer à l'adresse de la page Facebook officielle de la Direction provinciale SES Bénigne :

Les demandes de candidatures sont à déposer au bureau d'ordre de la Direction, certifiées sans pli et scellées par l'associé président de l'association portant la mention « le programme provincial de généralisation et de développement de l'enseignement préscolaire » et porte également le sceau de l'association et de son président.

Les candidatures reçues après la date mentionnée ci-dessus ne sont pas recevables et les documents reçus sont considérés comme annulés, à l'exception de la contribution de l'association au montage financier du projet (voir annexe n°3).

1	أولاد زهير	م م بادر	04
1	الخصامة	م م بادر	05
1	المركزية	م م الطيور	06
1	أولاد عمرو	م م الطيور	07
2	المركزية	م م شرفاء	08
2	المركزية	م م أولاد عمران	09
1	الملاحه	م م سيدي بنور	10
1	المركزية	م م سيدي بنور	11
1	الحلافه	م م سيدي بنور	12
2	أولاد أحمد	م م أولاد عمران	13
2	المركزية	م م أولاد عمران	14
1	الشهوية	م م القردالة	15
1	العواوية	م م القردالة	16
1	المركزية	م م القردالة	17
2	مستقلة	م م مدرسة الزرقطوني	18
2	المركزية	م م أمل	19
2	العواوية	م م مالموسبات	20
2	قرية ميدة	م م الكدية	21
2	أولاد يمشوك	م م بني خلف	22
2	العدرة	م م بني ملال	23
2	الجمعاتية بني هلال	م م الجمعاتية بني هلال	24
2	المركزية	م م العواوية	25
2	المركزية	م م القنادرة	26
2	الدواوية	م م أولاد سعيد	27
2	مستقلة	م م أبو عبيدة بن الجراح	28
1	المواوية	م م أولاد أحمد	29
1	أولاد زحان	م م أولاد زحان	30
2	المركزية	م م بني خلف	31
2	مستقلة	م م طارق بن زياد	32
2	مستقلة	م م أبي ذر الغفاري	33
2	مركزية	م م مركزية الزمامرة	34
2	مركزية	م م مركزية الزمامرة	35
2	مستقلة	م م مدرسة القفيلة	36
58	المجموع		

N°4582 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUEL-
MIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET
MARCHÉS
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 03/BC2/2023

Le 20 juillet 2023 à 11 h 00 min il sera procédé, à la salle n° 02 du Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les études techniques et suivi des travaux de reconstruction du siège de la troisième annexe administrative à la ville de Guelmim y compris démolition et aménagement des locaux FA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille Dirhams (2.000,00 Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de soixante mille Dirhams et zéro Centimes (60.000,00 Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de

réception, au bureau d'ordre de cette Province :
 - Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément délivré par l'autorité compétente, Domaine d'activité : D1 ou bien (D14 et D15 et D16 et D17 et D18).
 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4587 /PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation nationale et du préscolaire et du sport Académie régionale d'éducation & de formation Région sous Massa
 Direction provinciale de Taroudant

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°18/EQ-TRD/2023

Le 17/07/2023 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N°18/EQ-TRD/2023 pour l'achat de mobilier d'enseignement pour l'équipement des établissements d'enseignement et des centres d'écoute et de médiation pédagogique "Projet 10" et classes de l'enseignement préscolaire "projet

01" et salles des ressources pour la qualification et le soutien (projet 04) relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 9 000,00 DH (Neuf mille dirhams).

Le montant de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est : 543 396,00 DH TTC Cinquante Quatre-Trois Mille Trois Cent Quatre-Vingt Seize Dhs Et Zero Cts Tc).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
 - Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les échantillons et Les Prospectus ou notices exigés par le

dossier d'appel d'offres dans l'article 13 du règlement de consultation doivent être déposés au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant, Route Marrakech Lamhayta BP 04 Taroudant avant le 14/07/2023 à 16h30.

Le marché résultant du présent appel d'offres est réservé aux Petites et moyennes entreprises, Coopératives, Unions de coopératives, Auto-entrepreneur.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°4588 /PA

- ABOUBE TIT MELLIL - S.A.R.L.A.U

Cession des parts sociales / Transformation de la forme juridique / Transfert du siège social

I- Selon Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 03/05/2023 de la société - ABOUBE TIT MELLIL S.A.R.L.A.U -, et selon les clauses mentionnées sur les statuts il a été décidé :

• La Cession de deux cent cinquante (250) parts sociales de Mme. JOUMARI ZAHRA d'une valeur nominale de (100) Cent dirhams chacune à M. YATIB ABDELLAH.

• La Cession de deux cent cinquante (250) parts sociales de M. IDALI SOUFIANE d'une

valeur nominale de (100) Cent dirhams chacune à Mr. YATIB ABDELLAH.

• La Cession de deux cent cinquante (250) parts sociales de Mr. NORI MOHAMMED d'une valeur nominale de Cent dirhams (100) chacune à YATIB ABDELLAH.

• Transformation de la forme juridique du SARL au SARL A.U.

• Nomination de Mr. YATIB ABDELLAH, En qualité de gérant associé unique avec la signature sociale unique.

• Le transfert du siège social de la société de - HAY AMAL 2 N° FB 40 BUREAU N° 06 ETAGE 2 TIT MELLIL, CASABLANCA - à la nouvelle adresse : - LOT LINA FB8 DE LA FACADE PRINCIPALE ETG 2 BUREAU N°06 TIT MELLIL, CASA - comme nouveau siège social de la société - ABOUBE TIT MELLIL - Jefeito des statuts II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 20/06/2023 sous le N° 875366.

III- Le dépôt légal a été effectué au 20/06/2023, sous le N° 897465.

N°4589 /PA

- TOUR PLAST SARL AU - CONSTITUTION RC

I- Au terme d'un acte S.S.P en date 22/05/2023 il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée à associé unique

dont les caractéristiques suivantes :

-Dénomination WISAL MARIA SARL AU
 -Objet Social : - Immeubles, Promoteur Immobilier.

- Travaux Divers Ou Constructions (Entrepreneur De) - NEGOCIANT
 -Siège social : HAY AMAL 2 N° FB 40 BUREAU 06 ETAGE 02 TIT MELLIL, CASABLANCA.

-Capital social : Le capital social est fixé à la somme de (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir Mr. MOHAMED KENANBI 1000 PARTS.

En totalité..... (1000 parts)

Durée : 99 ans.
 GERANCE : est confiée à : Mr. MOHAMED KENANBI, en tant que gérant associé pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce. Il aura la signature sociale unique.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 20/06/2023 sous le numéro 00875303.

III- Ladite société est immatriculée au registre de commerce au tribunal de commerce de Casablanca le 20/06/2023 sous le numéro 388071.

N°4590 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique
de Mohammedia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°07/2023

Le 27/06/2023 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, et de la Logistique de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour **Fourniture et pose des panneaux de signalisation verticale et des glisseries de sécurité destinés à l'entretien du réseau routier de la DPETL de Mohammedia, préfecture de Mohammedia.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, et de la Logistique de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Trois mille quatre cent dirhams (3400,00Dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **deux cent vingt-sept mille cent dirhams TTC (227100,00Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Mohammedia à 14 avenue des FAR Mohammedia
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
Pour les entreprises installées au Maroc :
 Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
X	X2	3

Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation

N°4588 /PA

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
 Université Hassan I^{er}
 Président
 Sout



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
 جامعة الحسن الأول
 الرئيسة
 سوت

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Université Hassan I^{er} de Settat annonce des Concours pour le Recrutement de (03 postes) cadres Administratifs et Techniques (**Session 16/07/2023**), au profit de ses établissements selon les Spécialités demandées cités au tableau suivant :

Établissements	Grade	Spécialités	N. P	Adresses
Présidence de l'université Hassan 1er	Ingénieur d'Etat 1er grade	Informatique	01	Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca R.P 539 Settat Tél:0523721275/76 Fax:0523721274
	Techniciens 3ème grade	Développement Informatique	01	
Institut Supérieur des Sciences de la Santé Settat	Techniciens 3ème grade	Electromécanicien des systèmes automatisés	01	Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca R.P 539 Settat Tél: 0523721275 / Fax: 0523721274

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent s'inscrire sur le site suivant E-concours.ush1.ac.ma. Le délai d'inscription est le **07/07/2023**

Conditions de participation :

Ces recrutements sont ouverts aux candidats marocains, ayant l'âge réglementaire pour participation aux concours, titulaire des diplômes dans les spécialités demandées.

Pour l'ingénieur 1^{er} grade.

Diplôme d'ingénieur d'Etat délivré par les écoles, instituts ou établissements universitaires nationaux ou tout diplôme équivalent délivré selon les dispositions réglementaire en œuvre, selon le décret n° 2.12.90 du (30 Avril 2012) Il a également été changé et complété.

Pour les techniciens 3^{ème} grade.

Le diplôme de technicien spécialisé délivré par les établissements de formation professionnelle créés selon le décret n° 2.86.325 du 9 Janvier 1987 ou tout diplôme équivalent selon les dispositions réglementaire en œuvre selon le décret n° 2.12.90 du (30 Avril 2012) Il a également été changé et complété.

Dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

Les candidats concourus pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant de passer l'examen oral.

1. Demande de candidature adressée au chef d'établissement concerné ;
2. Autorisation de l'Administration pour les candidats fonctionnaires ;
3. Une copie du diplôme demandé ;
4. Quatre curriculum vitae du candidat ;
5. Une copie de la carte d'identité nationale ;

La liste des candidats admis pour les épreuves écrites et orales sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma.
- Le site web suivant : E-concours.ush1.ac.ma

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur les sites susmentionnés.

N°4587 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT n°18/2023

Le 23/07/2023 à 10H00 Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de fixation des dispositifs de retenue du réseau routier de la DPETLE d'El Kelaa des Sraghna. Province d'El Kelaa des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Deux mille Trois cent Dirhams (2300,00 dh).**

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : **cent cinquante-trois mille dirhams (153 000,00dh).**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE
 * Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
X	X2	3

* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

N°4593 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT n°22/2023

Le 25/07/2023 à 11H00 Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de signalisation routière et équipements de sécurité de réseau routier d'El Kelaa des Sraghna Province d'El Kelaa des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt-deux mille Trente Dirhams (22 030,00dh).**

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : **Un million quatre cent soixante-huit mille six cent soixante et onze dirhams. (1 468 671,00dh).**

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de La logistique d'El Kelaa des Sraghna,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE
 * Pour les concurrents installés au Maroc

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
X	X1, X2	2

* Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation

N°4592 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL DRM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/ INDH / 2023

Le 17 / 07 / 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offre de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT LA RP 2017 - MOSQUEE DHAMNA ET OUD SAID A LA COMMUNE BENI SMIR /PROVINCE DE KHOURIBGA.

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire, fixé à Cent soixante-dix Mille Dirhams (170 000 DH), doit être déposé sous format électronique au portail des marchés publics conformément à l'art 14 de l'arrêté N°1982-21 du 14 Décembre 2021 du MEF.

-L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Cinq millions neuf cent vingt-six mille six cent vingt dirhams toutes taxes comprises (5 926 620,00 DH TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'arrêté du MEF N°1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les candidats doivent :

Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation - Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc :
- Présenter une copie légalisée du

certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants - Secteur : D

- Classe minimum : 4
- Qualifications exigées : D1
- Secteur : B
- Classe minimum : 3
- Qualifications exigées : B-1, B-3 ET B-5

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N°4594 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL DRM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°08 / HDR / 2023

Le 17 / 07 / 2023 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offre de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTES RELIANT LA RP 3514 ET DOUARS LAGHAFRA - LAHADADNA A LA COMMUNE FOKRA /PROVINCE DE KHOURIBGA- TRAVAUX D'ACHEVEMENT -

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à **Cinq mille Dirhams (11.000,00 dh).**

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **sept cent quatre-vingt mille treize-huit dirhams et quarante centimètres toutes taxes comprises (780.024,40dh) TTC.**

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Juin 2021 / 1424 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau des marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga.
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité.
- Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc
- Les concurrents doivent fournir :
- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivantes :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
J : Electricité	04	J6 : Réalisation de réseaux électrique MF et transformation MF-HT et réseaux basse tension

* Pour les concurrents non installés au Maroc

Doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4591 /PA

- AMANA SECURITY - S.A.R.L.AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : RUE SOUMAYA RESIDENCE SHEHRAZADE 3 SEME ETAGE N° 22 PALMIERS CASABLANCA

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/05/2023 à Casablanca, il a été formé une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes : DÉNOMINATION: -AMANA SECURITY-S.A.R.L.AU OBJET : La société a pour objet la surveillance, le gardiennage et toutes autres opérations connexes. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à RUE SOUMAYA RESIDENCE SHEHRAZADE 3 SEME ETAGE N° 22 PALMIERS CASABLANCA. CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100.000,00) dirhams divisé en Mille (1.000) parts sociales de CENT (100,00) dirhams chacune, souscrites intégralement, libérées en totalité à la souscription, et attribuées à l'associé unique, à savoir : - Madame Nada KADIRI : 1.000 Parts

*Soit au total : Mille Parts de 100 Dirhams chacune

DURÉE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce. ANNÉE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année. GERANCE : Par dérogation aux dispositions de l'article 15, est nommé comme gérant de la société, et ce pour une durée illimitée : Madame Nada KADIRI, de nationalité marocaine, née le 17 Février 2002 à Casablanca, demeurant à 236 Bd Abdelmoumen et Rue Pasquier Apt 6 Imn B4 Casablanca, titulaire de la carte nationale d'identité n° BE903300. Le gérant déclare accepter cette nomination en précisant qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ou interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination. La société sera engagée par sa seule signature. BÉNÉFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après

prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés. DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 16/06/2023 sous le N°587671.

N°499/PA

-CASA NADAJA- S.A.R.L.AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : RUE SOUMAYA RESIDENCE SHEHRAZADE 3 SEME ETAGE N° 22 PALMIERS CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/05/2023 à Casablanca, il a été formé une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes : DÉNOMINATION: -CASA NADAJA- S.A.R.L.AU OBJET : La société a pour objet le nettoyage, l'entretien, la gestion de syndic de copropriété. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à RUE SOUMAYA RESIDENCE SHEHRAZADE 3 SEME ETAGE N° 22 PALMIERS CASABLANCA. CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE (100.000,00) dirhams divisé en Mille (1.000) parts sociales de CENT (100,00) dirhams chacune, souscrites intégralement, libérées en totalité à la souscription, et attribuées à l'associé unique, à savoir : - Madame Nada KADIRI : 1.000 Parts

*Soit au total : Mille Parts de 100 Dirhams chacune

DURÉE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce. ANNÉE SOCIALE : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année. GERANCE : Par dérogation aux dispositions de l'article 15, est nommé comme gérant de la société, et ce pour une durée illimitée : Madame Nada KADIRI, de nationalité marocaine, née le 17 Février 2002 à Casablanca, demeurant à 236 Bd Abdelmoumen et Rue Pasquier Apt 6 Imn B4 Casablanca, titulaire de la carte nationale d'identité n° BE903300. Le gérant déclare accepter cette nomination en précisant qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ou interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination. La société sera engagée par sa seule signature. BÉNÉFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après

prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés. DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 16/06/2023 sous le N°587557.

N°600/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Santé Et de la Protection Sociale Délégation de Kenitra DELEGATION KENITRA Avis d'appel d'offres ouvert

Le 19/07/2023 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Délégation Provinciale de la Santé et de la Protection Sociale à Kenitra - BP N°1554 Kenitra, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix ayant pour objet : Achat de mobilier hospitalier destiné à l'hôpital psychiatrique de Kenitra relevant de la Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à Kenitra. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Délégation provinciale de la santé et de la Protection Sociale de Kenitra : bureau de sous ordonnancement, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à : Quarante mille dirhams (40.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante dirhams TTC, (1.995.360,00 dhs TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de sous ordonnancement précité. • Soit les envoyer par courrier recommandé avec

accusé de réception au bureau précité. • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics Les pièces justificatives des capacités et des qualités à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à de la protection sociale à la province de Kenitra au plus tard le : 18/07/2023 à 14h.

N°601/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 14 Juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : des travaux de complément de la voie de contournement du centre Inane Mass à la commune Aguelmam Azegza - Province de Khénifra Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le 14/07/2023 à 10 heures, il sera procédé au siège de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guelmim Oued Noun sise à : AVENUE Mohamed 6, Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix concernant : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN RELEVANT DE L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION GUELMIM OUED NOUN (EN DEUX LOTS).

LOT01 : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DU CYCLE COLLEGIAT RELEVANT DE LA DP DE TANTAN AREF GON. LOT02 : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DU CYCLE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DP DE TANTAN AREF GON.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés à la direction provinciale à TANTAN. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

- ✓ POUR LOT 01 : Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 DH (QUINZE MILLE DH)
- ✓ POUR LOT 02 : Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 DH (SEPT MILLE CENT DH)
- ✓ POUR LOT 01 : L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 460 393,20 DH (UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE DH ET 20 CTS TTC).
- ✓ POUR LOT 02 : L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 690 448,96 DH (SIX CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT DH ET 96 CTS TTC).

• Classe et qualification demandée : Attestations de références.

* NB : Chaque concurrent peut présenter son offre pour tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul et unique lot.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guelmim Oued Noun - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 10 et 11 du règlement de la consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ; - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°602/PA

NAMURA TECHNOLOGIES SARL AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS SIEGE SOCIAL : 9 RUE LA BRUYERE BD EL HANK CASABLANCA RC N° 224441

F- Par décision en date du 20/04/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société NAMURA TECHNOLOGIES à compter du 20/04/2023 et sa mise en liquidation amiable. M. Saïd ZOUHER a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé à 9 RUE LA BRUYERE BD EL HANK Casablanca. II- Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 21/06/2023 sous le N° 875608.

MFC SERVICE Capital 100.000,00 Dirhams Siège social : RUE SOUMAYA RES SHEHRAZADE 3 ETG 5 N 22 PALMIERS CASABLANCA RC N°288115 / CASABLANCA I. L'AGI du 13/03/2023, a décidé ce qui suit : • Cession et approbation de la totalité des parts sociales (soit 1.000 parts sociales) appartenant à Mme. RAOUDI Dounya à M. BILLEBAULT Jean Pierre. • Démission de Mme. RAOUDI Dounya de ses fonctions de gérance et nomination de M. BILLEBAULT Jean Pierre, en qualité de nouveau Gérant unique, pour une durée illimitée. • Modification corrélatrice des articles 6,7 et 13 des statuts et refonte des statuts. II. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 21/06/2023 sous les N°875609.

N°604/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 14/07/2023 à 10 heures, il sera procédé au siège de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guelmim Oued Noun sise à : AVENUE Mohamed 6, Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix concernant : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN RELEVANT DE L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION GUELMIM OUED NOUN (EN DEUX LOTS).

LOT01 : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DU CYCLE COLLEGIAT RELEVANT DE LA DP DE TANTAN AREF GON. LOT02 : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DU CYCLE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DP DE TANTAN AREF GON.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés à la direction provinciale à TANTAN. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

- ✓ POUR LOT 01 : Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 DH (QUINZE MILLE DH)
- ✓ POUR LOT 02 : Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 DH (SEPT MILLE CENT DH)
- ✓ POUR LOT 01 : L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 460 393,20 DH (UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE DH ET 20 CTS TTC).
- ✓ POUR LOT 02 : L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 690 448,96 DH (SIX CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT DH ET 96 CTS TTC).

• Classe et qualification demandée : Attestations de références.

* NB : Chaque concurrent peut présenter son offre pour tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul et unique lot.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guelmim Oued Noun - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 10 et 11 du règlement de la consultation.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guelmim Oued Noun - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 10 et 11 du règlement de la consultation.

N°497/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 14/07/2023 à 10 heures, il sera procédé au siège de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guelmim Oued Noun sise à : AVENUE Mohamed 6, Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix concernant : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN RELEVANT DE L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION GUELMIM OUED NOUN (EN DEUX LOTS).

LOT01 : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DU CYCLE COLLEGIAT RELEVANT DE LA DP DE TANTAN AREF GON. LOT02 : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DU CYCLE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DP DE TANTAN AREF GON.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés à la direction provinciale à TANTAN. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

- ✓ POUR LOT 01 : Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 DH (QUINZE MILLE DH)
- ✓ POUR LOT 02 : Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000,00 DH (SEPT MILLE CENT DH)
- ✓ POUR LOT 01 : L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 460 393,20 DH (UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT TREIZE DH ET 20 CTS TTC).
- ✓ POUR LOT 02 : L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 690 448,96 DH (SIX CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT DH ET 96 CTS TTC).

• Classe et qualification demandée : Attestations de références.

* NB : Chaque concurrent peut présenter son offre pour tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul et unique lot.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guelmim Oued Noun - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 10 et 11 du règlement de la consultation.

AVIS RECTIFICATIF

Le Président du Conseil provincial de la Province d'Asa-Zag porte à la connaissance du public que les appels d'offre n° 1/26/2023/EP, publié au journal Libération n°9945 en date du 11/06/2023 est rectifié comme suit :

Il faut bien lire :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Dix-sept Mille neuf cent quatre-vingt-seize Dhs 00 Cts TTC (117 996,00Dhs TTC) au lieu de : Deux Cent Dix Mille Dhs 00 Cts TTC (117 996,00Dhs TTC)

N°498/PA

Sport

Le Raja reporte le sort du titre à l'ultime journée

DHJ et OCK retrouvent les affres de la DII



Ph. Bahafid

Si la messe a été dite pour les clubs qui pataugent en bas du tableau, ce n'est pas le cas pour les deux écuries qui postulent encore au titre. Le suspense se prolongera jusqu'au bout donc puisque la 29ème jour-

née de la Botola Pro D1, disputée mardi soir, n'a pas permis à l'AS FAR de clore les débats et de doubler pour de bon le Wydad qui croit toujours en ses chances de pouvoir conserver son sacre pour la troisième saison d'affilée.

Ainsi, l'ASFAR a été accrochée par le Raja dans un match crânement disputé. Un nul blanc qui ne compromet aucunement les chances de consécration des Militaires qui restent leaders avec un total de 64 points et détiennent leur sort entre les mains. Ils auront à en découdre vendredi prochain pour le compte de l'ultime manche avec l'IRT, qui a déjà assuré son maintien, et en cas de victoire, ils seront sacrés quel que soit le résultat du match MAS-WAC.

Le Wydad qui entretient l'espoir de voir l'ASFAR marquer le pas du côté de Tanger, a fait l'essentiel en s'offrant la Jeunesse de Soualem par 3 à 1, portant son capital points à 63 unités.

En ce qui concerne les équipes mal barrées, les deux clubs relégués sont désormais connus. Il s'agit, en effet, du DHJ qui n'a pu défendre sa place dans la cour des grands, bouclant la saison bon dernier suite à un décevant nul blanc à domicile devant la RSB. Même sort pour l'OCK, 15ème du classement, qui n'a pu éviter la descente à la D2 sous la conduite d'un Mhamed Fakhir qui avait connu autrefois des jours bien meilleurs. L'avant-dernier match des Khouribguis en D1 s'est soldé sur une défaite par 1 à 0 devant l'OCS qui s'est assuré la quatrième place du classement pouvant être qualificative à la Coupe de la Confédération (CAF).

Comme précité, la bonne opération de cette journée a été l'œuvre de l'IRT qui a disposé en déplacement du SCCM par 2 à 1. Une précieuse victoire des Tangérois qui ont conservé leur place dans la cour des grands (14ème avec 29 pts), tout comme le MAT

et le MCO qui s'en sont tirés à bon compte après les contre-performances du DHJ et de l'OCK. Les Oujdis ont été défaits par l'UTS (3-1), alors que les Tétouanais se sont contentés match nul face au FUS (1-1).

Quant au match sans enjeu entre le HUSA et le MAS, il s'est terminé sur un large succès des Gadiris par 3 à 0.

M.Bouarab

Programme

30ème journée

Vendredi à 20h00

RSB-SCCM

FUS-HUSA

IRT-FAR

JSS-OCS

MAS-WAC

MCO-MAT

OCK-UTS

RCA-DHJ

Classement

Botola Pro D1 INWI		Pts	Je	G	N	P	Diff
01	FAR	64	29	19	7	3	30
02	WAC	63	29	18	9	2	24
03	FUS	54	29	15	9	5	20
04	OCS	44	29	11	11	7	3
05	RCA	41	29	10	11	8	4
06	RSB	41	29	10	11	8	-1
07	HUSA	38	29	10	8	11	1
08	UTS	36	29	9	9	11	-4
09	JSS	36	29	9	9	11	-6
10	MAS	34	29	7	13	9	-4
11	SCCM	31	29	8	7	14	-6
12	MAT	30	29	6	12	11	-12
13	MCO	29	29	7	8	14	-6
14	IRT	29	29	8	5	16	-15
15	DHJ	25	29	5	10	14	-19
16	OCK	25	29	4	13	12	-9

Convention de partenariat entre la Fondation Achraf Hakimi et l'AREF de Casablanca-Settat pour soutenir la jeunesse marocaine

La Fondation Achraf Hakimi et l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Casablanca-Settat viennent de signer une convention de partenariat en vue de soutenir les ambitions des jeunes marocains.

Cette initiative d'un ampleur stratégique vise à établir un cadre de coopération et de partage d'expériences dans le domaine de l'éducation au niveau de la région Casablanca-Settat, indique un communiqué des parties signataires.

Au terme de cette convention, la Fondation s'engage à mobiliser des partenaires pour étendre l'offre scolaire dans les zones rurales et les quartiers économiquement défavorisés, contribuer à la réhabilitation des établissements scolaires, améliorer les infrastructures sportives,

réduire la fracture numérique en équipant les établissements en salles multimédia, ainsi qu'à soutenir l'encadrement des clubs sportifs.

De son côté, l'AREF s'engage à faciliter la coordination des intervenants et garantir la participation active des équipes pédagogiques et administratives pour la réussite des actions de la Fondation.

"Je suis extrêmement heureux de m'engager en faveur de la jeunesse marocaine à travers cette fondation. J'ai le devoir de partager les fruits de mon expérience avec ceux qui en ont le plus besoin", a déclaré Achraf Hakimi, cité par le communiqué.

Le partenariat avec l'Académie régionale de l'éducation et de formation de la région Casablanca-Settat est un symbole puissant de la mo-

bilisation collective en faveur des jeunes générations, a relevé le star du football marocain, notant qu'"ensemble, nous pouvons inspirer et soutenir la jeunesse marocaine, en lui donnant la confiance nécessaire pour aller plus loin dans la réalisation de ses ambitions".

Pour sa part, le directeur de l'Académie régionale d'éducation et de formation de Casablanca-Settat, Abdelmoumen Talib, a souligné que "à travers cette collaboration, nous visons à offrir des opportunités éducatives et sportives aux jeunes qui en ont besoin".

"Nous sommes convaincus que nous pourrions générer un impact positif et contribuer activement à l'édification d'une société équitable et inclusive. Ensemble, nous ouvrons de nouvelles perspectives pour les générations futures

porteuses des valeurs de citoyenneté, d'universalité et du vivre-ensemble", a-t-il dit.

Lancée par le footballeur international marocain, la Fondation Achraf Hakimi est une organisation à but non lucratif dédiée à l'amélioration des perspectives et des opportunités pour les jeunes. La Fondation s'engage ainsi à accompagner diverses associations qui œuvrent au Maroc à travers son programme "For a Step Further" (Pour aller plus loin).

Le premier projet de la Fondation Achraf Hakimi a été initié au niveau de l'école Matar dans la région de Nouaceur. Ce projet comprendra la rénovation du terrain de sport, la distribution de matériel scolaire et sportif aux élèves, ainsi que d'autres initiatives visant à améliorer les conditions d'apprentissage.

De Medellín à Marseille, l'art urbain pour lutter contre la stigmatisation

À des milliers de kilomètres de Medellín, dans un quartier populaire et sinistré de Marseille, deux graffeurs, aérosols en mains, créent une fresque murale aux couleurs vives, pour un message clair: "On peut laisser la violence derrière soi".

"L'art, c'est la résilience", lance la Colombienne Daniela Velasquez, une graffeuse de 34 ans connue comme "la Crespa", qui trace un parallèle entre ce quartier de la cité portuaire du sud de la France et "Comuna 13", un quartier des hauts de la ville colombienne de Medellín.

"Ce sont des lieux stigmatisés par leur histoire", explique la jeune femme. Comuna 13 était à la fin du XXe siècle un des quartiers les plus pauvres et les plus dangereux de Medellín, en proie à des affrontements meurtriers entre narcotrafiquants et paramilitaires. Il est désormais un lieu touristique connu pour ses immenses escalators extérieurs permettant aux habitants de gravir la colline et ses maisons peintes aux couleurs vives.

Medellin, deuxième ville de Colombie et fief du célèbre narcotrafiquant Pablo Escobar, mais aussi ville natale du peintre Fernando Botero, a entamé aux débuts des années 2000 sa "métamorphose" et est devenue

une des villes les plus touristiques du pays.

"C'est ce que nous voulons transmettre: il est possible d'aller de l'avant, de laisser la violence derrière soi, et de comprendre que c'est possible", renchérit Cristian Alvarez, alias Bicho, graffeur de 32 ans.

Avec le soutien de l'ambassade colombienne et la municipalité de Marseille, ces artistes de la Casa Kolacho, centre culturel situé à Comuna 13 partagent depuis bientôt un mois leur expérience avec les habitants du quartier Saint-Mauron de Marseille, ville également en proie à la violence et au trafic de drogue.

Depuis le début de l'année, 23 personnes ont été tuées dans des règlements de comptes liés au trafic, selon un décompte de l'AFP. Dernier épisode en date, une fusillade sur une terrasse de bar lundi soir a fait quatre blessés.

Le troisième arrondissement de Marseille souffre de sa réputation. "La première chose, c'est que, quand vous regardez sur internet, on vous dit que c'est dangereux. A aucun moment je ne me suis sentie en danger ici", raconte Daniela Velasquez.

Armés de leurs aérosols, les graffeurs veulent faire passer un message de "vie" et "liberté" sur cette im-



mense fresque de 70m2 sur la façade de Méta 2, le centre d'art urbain qui les accueille depuis le mois de mai. Elle représente, sur fond bleu, une perruche à collier et une femme colombienne au regard espiègle portant

un panier de fruits sur la tête.

"Une fusion entre les Tropiques et la Méditerranée", résume Daniela.

La fresque, qui sera inaugurée samedi, fera partie d'un circuit culturel du Musée des arts urbains de Mar-

seille (MauMA), projet initié en 2021 et inspiré notamment du "Graffitiour" de La Comuna 13.

Le projet permet "de vivre cet espace public d'une autre manière. D'une manière libre, d'une manière rebelle et aussi amusante", explique la franco-colombienne Johanna Carvajal, chercheuse spécialisée en art et politique, qui a participé à l'exportation du "Graffitiour" colombien.

Le MauMA cherche à dynamiser et valoriser les quartiers mal famés du centre et du nord de Marseille, explique-t-elle.

"La Joconde de Marseille", de Kan/DMV, le visage d'une femme ouïghoure peint par le street artiste Mahn Kloix, ou encore une oeuvre de la graffeuse "Zurik" font partie de ce circuit touristique et culturel.

"On va faire venir visiter les endroits, où on avait peur d'aller auparavant", promet la Colombienne Aurélie Masset, directrice artistique du Méta2 et du MauMA.

Des ateliers pour enfants, des résidences pour artistes colombiens ou des formations d'insertion pour les jeunes dans le secteur de la construction font aussi partie du projet.

"On ne va pas tout changer", reconnaît Mme Masset, "mais on apporte une pièce à l'édifice".

Recettes

Tajine petits pois et artichauts



Ingédients:

Environ 500 g de viande (boeuf, veau ou agneau – le paleron de boeuf est particulièrement goûteux dans cette recette)

2 gros oignons ou 3 petits

4 gousses d'ail

Épices : 1 cuillère à café de gingembre, 1 cuillère à café de curcuma, 1/2 cuillère à café de cumin

Sel, poivre

5 ou 6 artichauts (vous pouvez également utiliser des coeurs d'artichaut congelés)

300 g de petits pois

Préparation

1) Hacher les oignons. Écraser les gousses d'ail.

Dans une cocotte, verser un bon filet d'huile (olive ou tournesol). Faire revenir pendant 2 minutes les oignons hachés. Ajouter les morceaux de viande et les faire dorer sur tous les côtés. Ajouter les gousses d'ail écrasées.

Saler, poivrer, épicer.

Verser de l'eau à hauteur de la viande.

Laisser cuire jusqu'à ce que la viande

soit tendre : 30 à 40 minutes en cocotte minute / 1h dans un fait-tout / 1h30 dans un plat à tajine.

2) Préparer les légumes

Couper les artichauts pour en récupérer le cœur. Je trouve qu'il est plus simple de d'abord faire cuire les artichauts une dizaine de minutes dans une grande casserole d'eau salée frémissante, puis de les découper pour garder juste le cœur. Mais les plus aguerris d'entre vous pourront tourner les artichauts crus.

Pour les petits artichauts, garder le cœur en entier, pour les plus gros artichauts, couper le cœur en 2 ou 4 morceaux.

3) Introduire les légumes dans la cocotte. Ajouter d'abord les petits pois. Laisser cuire 10 min puis ajouter les coeurs d'artichaut. Faire cuire 10 à 15 min. Goûter puis rectifier l'assaisonnement en poivre et sel.

Il est possible d'ajouter quelques feuilles de persil ou de coriandre hachées.

4) Servir bien chaud avec du pain.

Bon appétit !

Airbus s'attend à voir deux fois plus d'avions dans le ciel dans 20 ans

La croissance du trafic aérien mondial et le remplacement par les compagnies aériennes de leurs avions par des appareils émettant moins de CO2 devraient conduire au doublement de la flotte mondiale dans les 20 prochaines années, selon Airbus.

Dans ses prévisions annuelles, publiées mercredi à quelques jours de l'ouverture du Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, l'aviateur européen table sur un besoin de 40.850 avions passagers et cargo neufs d'ici à 2042, portant la flotte mondiale à 46.560 appareils, contre 22.880 début 2020. Cette estimation est en légère hausse (3,4%) par rapport à la précédente publiée avant le salon de Farnborough, en juillet 2022.

Si Airbus table sur davantage d'avions neufs, il anticipe que les appareils destinés à répondre à la croissance du trafic aérien seront un peu moins nombreux (23.680 contre 24.050 lors des précédentes prévisions), mais que le besoin en avions destinés à remplacer des appareils de génération précédente sera plus important (17.170 avions, contre 15.440 auparavant).

Le nombre d'avions déjà en service et qui le seront toujours en 2042 est donc revu à la baisse, de 7.440 à 5.710 appareils.

"Nous constatons une augmentation des livraisons, mais il s'agit davan-

tage de livraisons de remplacement, pour le renouvellement de la flotte et pour des avions plus économes en carburant", a résumé Bob Lange, responsable de l'analyse commerciale et des prévisions de marché chez Airbus.

Le secteur aérien mondial s'est engagé à la neutralité carbone en 2050, ce qui passe notamment par des avions plus économes en carburant, donc émettant moins de CO2.

Actuellement, seul un quart de la flotte en service concerne des avions de dernière génération, qui consomment jusqu'à 25% de carburant de moins que la précédente.

Pour ses prévisions, établies à partir

de plus de 6.000 différents scénarios incluant notamment les prix de l'énergie, Airbus table sur une croissance annuelle moyenne du PIB mondial de 2,5% et du trafic aérien de 3,6%.

Entre 2023 et 2042, le trafic domestique chinois devrait être multiplié par 3,3 et les vols intérieurs indiens par 5.

Dans les marchés dits "matures", la progression sera moindre: le trafic intérieur américain devrait être multiplié par 1,4, les vols intra-européens par 1,3.

"Sans surprise, les marchés où la société réclame davantage de retenue dans l'usage de l'avion sont généralement les marchés les plus matures", a noté Bob Lange.

